



Assemblée générale

Distr. générale
25 mars 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005*

Titre V Coopération régionale pour le développement

Chapitre 20 Développement économique en Europe

(Programme 16 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005)**

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	3
A. Organes directeurs	11
B. Direction exécutive et administration	11
C. Programme de travail	13
Sous-programme 1 : Environnement	14
Sous-programme 2 : Transports	20
Sous-programme 3 : Statistiques	28
Sous-programme 4 : Analyse économique	32
Sous-programme 5 : Énergie durable	34
Sous-programme 6 : Développement du commerce	39
Sous-programme 7 : Foresterie	43
Sous-programme 8 : Établissements humains	47

* Le budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6* aux *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session (A/58/6/Rev.1)*.

** *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément No 6 (A/57/6/Rev.1)*.



	Sous-programme 9 : Restructuration industrielle et développement de l'entreprise	49
D.	Appui au programme.	54
Annexe		
	Produits récurrents qui ne sont pas exécutés pendant l'exercice biennal 2004-2005.	59

Chapitre 20

Développement économique en Europe

(Programme 16 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005)

Vue d'ensemble

- 20.1 Le programme relève de la Commission économique pour l'Europe (CEE).
- 20.2 Le programme de travail qui doit être exécuté par la Commission pendant l'exercice biennal 2004-2005 est conforme aux objectifs généraux du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005. Conformément au rôle attribué aux commissions régionales dans la résolution 1998/46 du Conseil économique et social en date du 31 juillet 1998, ainsi qu'aux buts et engagements énoncés dans la Déclaration du Millénaire, le Plan de mise en oeuvre du Sommet mondial pour le développement social et le Consensus de Monterrey, les principaux objectifs de la Commission économique pour l'Europe sont les suivants : a) favoriser le développement durable dans les pays de la région, en s'attachant à promouvoir des conditions propices à la croissance durable et au commerce, à améliorer l'environnement et à renforcer la sécurité des habitants de la région; b) promouvoir l'intégration économique des pays de la région dans une Union européenne élargie, en tenant compte des divers stades de développement des pays en transition de la CEE (futurs membres, économies de marché émergentes et pays en transition moins avancés).
- 20.3 Le programme de travail général de la CEE s'articule autour de neuf sous-programmes interdépendants et complémentaires : Environnement; Transports; Statistiques; Analyse économique; Énergie durable; Développement du commerce; Foresterie; Établissements humains; Restructuration industrielle et développement de l'entreprise. Il sera exécuté par la réalisation d'études, l'analyse des politiques et la production de statistiques pertinentes; la négociation de conventions, normes et directives; l'organisation de débats de politique générale et l'échange de données d'expérience; et la fourniture d'une assistance technique.
- 20.4 Au cours de l'exercice biennal 2004-2005, la Commission s'efforcera de produire des analyses davantage axées sur les politiques et les questions à traiter, afin que les débats de politique générale entre les États membres reposent sur de bonnes bases. Dans ce contexte, les travaux de la Commission s'articuleront désormais autour de deux axes : l'analyse des progrès réalisés en direction des objectifs de développement durable, des buts énoncés dans la Déclaration du Millénaire et des autres objectifs de développement convenus à l'échelon international présentant un intérêt pour la région, notamment ceux qui ont trait au vieillissement et à l'égalité des sexes; l'analyse de l'évolution de la situation économique de la région dans le contexte de l'élargissement de l'Union européenne et du renforcement de la coopération économique entre les pays de l'Union et les pays non membres ainsi que de la coopération entre ces derniers. À cet effet, il est prévu notamment d'organiser des ateliers sur les incidences de l'élargissement de l'Union européenne et de lancer une publication en série sur le développement durable.
- 20.5 Les analyses de la Commission seront assorties de statistiques sur les pays de la région. Il s'agira notamment de sélectionner et de rassembler des données pour les indicateurs relatifs aux objectifs de développement convenus à l'échelon international, en particulier ceux qui se rapportent à la Déclaration du Millénaire et au développement durable, ainsi qu'au vieillissement et à l'égalité des sexes, qui revêtent un caractère prioritaire pour la région. Les réalisations des pays de la région en direction des principaux objectifs et engagements adoptés aux grandes conférences mondiales des Nations Unies feront l'objet d'un suivi à l'échelon régional. En outre, les activités menées dans ce domaine permettront de renforcer la coordination des travaux de statistique dans la région et de

mettre les résultats obtenus et les méthodes de coordination utilisées à la disposition des autres régions ainsi que des mécanismes mondiaux.

- 20.6 Les activités liées à l'élaboration de conventions, normes et règles seront essentiellement menées dans le cadre des trois sous-programmes suivants : Transports, Environnement et Développement du commerce. Elles auront pour objectif de promouvoir la ratification de ces instruments dans l'ensemble de la région et leur application effective dans les pays en transition afin de favoriser l'intégration de ces derniers au niveau régional mais aussi mondial. La Commission s'emploiera à promouvoir l'adoption à l'échelon international de ces accords et règles, en particulier en matière de transports, de facilitation des échanges commerciaux et de prise de décisions en matière d'environnement. Elle s'attachera également à développer les liens tant entre les conventions relatives à un secteur donné qu'entre les conventions relevant de secteurs complémentaires.
- 20.7 Les débats d'orientation et les échanges de données d'expérience seront élargis pour tous les sous-programmes. L'un des principaux objectifs sera de promouvoir le dialogue entre l'Amérique du Nord et l'Union européenne, les futurs membres, les autres pays émergents et les pays moins développés de la région, dans le contexte d'une Europe élargie. Une série de séminaires sur les conséquences de l'élargissement de l'Union européenne pour les pays non membres est donc prévue dans le cadre des sous-programmes Énergie durable, Développement du commerce, Transports et Environnement. En outre, de nouvelles activités ayant trait à des questions examinées lors des conférences mondiales récentes seront lancées, notamment dans les domaines de la promotion des énergies renouvelables (sous-programme Énergie durable), de la direction des entreprises et de la promotion de l'économie électronique (sous-programme Restructuration industrielle et développement de l'entreprise) ainsi que des logements sociaux (sous-programme Établissements humains).
- 20.8 L'assistance technique offerte après l'élargissement de l'Union européenne sera rationalisée pour être concentrée sur l'Europe du Sud-Est et les pays de la Communauté d'États indépendants (en particulier l'Asie centrale). Une stratégie fédératrice sera mise en oeuvre afin de déterminer les besoins de ces pays et de définir les activités requises pour y répondre, avec le double objectif : a) de multiplier les possibilités pour les pays les moins avancés de bénéficier du renforcement attendu de l'intégration économique européenne; et b) d'empêcher de nouvelles disparités économiques et divisions dans la région. L'assistance technique sera déterminée par la demande, axée sur les résultats, soumise à évaluation et, selon qu'il conviendra, offerte en coopération avec d'autres organisations. Elle sera fournie tant aux pays qu'aux groupes de pays. Un mécanisme amélioré de hiérarchisation de l'assistance technique sera mis en place pour le nouvel exercice biennal.
- 20.9 La Commission s'intéressera particulièrement aux questions multisectorielles et s'emploiera à établir des liens intersectoriels. Conformément au rôle confié aux commissions régionales lors du Sommet mondial pour le développement durable, elle cherchera systématiquement à améliorer la prise en compte des trois dimensions du développement durable dans ses sous-programmes. Outre cette stratégie de base, elle prévoit d'organiser chaque année une manifestation sur le développement durable qui permettra d'examiner certaines questions portant sur des aspects à la fois économiques, sociaux et environnementaux et donnera l'occasion aux décideurs et aux autres acteurs représentant ces trois secteurs de débattre de ces questions à l'échelle de la région. Outre le développement durable, deux autres domaines multisectoriels seront davantage pris en compte dans les divers sous-programmes de la Commission, à savoir l'égalité des sexes et les technologies de l'information et de la communication. Les liaisons intersectorielles concerneront essentiellement les transports, l'environnement et la santé, l'énergie et l'environnement, les transports et l'énergie, les transports et le commerce, et le commerce et l'environnement.

- 20.10 La Commission coopérera avec d'autres organisations internationales présentes en Europe, en particulier des institutions régionales et des groupements sous-régionaux. Cette coopération offrira un cadre élargi pour les échanges de vues entre les organisations sur des questions intéressant tout particulièrement les pays de la région et permettra d'assurer la cohérence de l'assistance technique offerte par des organisations diverses. La coopération entre les organismes des Nations Unies présents dans la région sera renforcée essentiellement grâce aux réunions de coordination régionales convoquées par la Commission et aux rencontres des chefs des bureaux pour l'Europe de ces organismes. Ces réunions auront pour objectifs de trouver un terrain d'entente concernant les besoins de développement de la région; établir les domaines d'action prioritaires en la matière; améliorer la répartition des tâches; et examiner la possibilité de réaliser des activités et des programmes communs. Afin de renforcer la coopération entre les échelons régionaux et mondiaux, la Commission veillera à ce que les organisations mondiales prennent en compte les perspectives régionales lors de l'examen de questions inscrites à leur ordre du jour. Cela s'appliquera en particulier au domaine du développement durable, où les activités menées par la Commission seront étroitement coordonnées avec les activités correspondantes de la Commission du développement durable.
- 20.11 La Commission renforcera et élargira ses partenariats avec les entreprises et les organisations non gouvernementales, notamment dans le cadre de l'élaboration de stratégies, plans et programmes à l'échelle régionale, de la mise en application de normes et règles et de la réalisation d'autres activités d'assistance technique, toutes ces initiatives contribuant à la réalisation des objectifs généraux de la Commission.
- 20.12 Un certain nombre d'activités ont été rationalisées afin de mieux adapter le programme de travail de la Commission aux objectifs évoqués plus haut. On notera, en particulier, une réduction de 20 % du nombre de réunions proposées par rapport à l'exercice biennal 2002-2003. Les divers sous-programmes de la Commission feront davantage appel à de petits groupes d'experts et équipes de travail non officiels pour l'élaboration des contributions techniques et des projets de décision à présenter aux organes intergouvernementaux, ce qui permettra de réduire le nombre de réunions officielles. En outre, pour ce qui est de l'environnement, après l'aboutissement en 2003 d'un cycle de négociations relatives à plusieurs protocoles se rapportant à des conventions sur l'environnement, le nombre de réunions consacrées à l'élaboration de nouveaux instruments dans ce domaine pourra être réduit. Le nombre des publications sera, quant à lui, sensiblement réduit au cours du prochain exercice biennal. Suite à un examen interne, plusieurs publications en série ont été abandonnées et d'autres sont désormais des publications isolées. Cette réduction, qui est mise en évidence au tableau 20.1, fait également suite à la décision d'accroître la diffusion de l'information du grand public au moyen de supports électroniques, pour les publications en série comme pour les publications isolées.

Tableau 20.1

Tableau récapitulatif des publications

<i>Publications</i>	<i>2000-2001 Nombre effectif</i>	<i>2002-2003 Estimation</i>	<i>2004-2005 Prévision</i>
Publications en série	72	130	75
Publications isolées	106	154	79
Total	178	284	154

- 20.13 Le secrétariat de la Commission s'emploiera, par ailleurs, à : a) renforcer les consultations entre les États membres en vue d'adapter régulièrement les activités de la Commission aux besoins

nouveaux et aux questions nouvelles, grâce au resserrement des liens entre la Commission, ses principaux organes subsidiaires, le Groupe d'experts du programme de travail et le Groupe directeur; b) examiner régulièrement les mécanismes intergouvernementaux de la Commission, qu'il s'agisse des organes subsidiaires officiels ou des groupes d'experts créés par ces organes en vue d'examiner une question précise ou dont la durée de vie est limitée; c) veiller à ce que les organes concernés examinent de la même manière les réunions et rapports en vue de réduire leur durée ou longueur et leur nombre; d) adopter des procédures en vue de la planification et de la rationalisation des publications de la Commission, établir des normes de qualité et améliorer la diffusion de ces publications; e) établir des priorités en matière de coopération technique; f) adopter un ensemble complet de mesures en vue de faire davantage appel aux technologies de l'information et de la communication dans le cadre des activités de la Commission et d'en accroître ainsi la rentabilité et l'impact.

- 20.14 Conformément au Plan d'action adopté par les membres de la CEE en avril 1997, les principaux organes subsidiaires de la Commission ont établi des priorités pour leurs programmes d'activités respectifs. Le Groupe d'experts du programme de travail a examiné ces programmes de travail et formulé des recommandations qui ont été approuvées par la Commission en décembre 2002. Ces recommandations ont été prises en compte lors de la mise au point définitive du projet de budget-programme.
- 20.15 Les principales réalisations escomptées et les principaux indicateurs de succès du programme pour l'exercice biennal 2004-2005 sont exposés en détail, de même que les ressources nécessaires, au titre du programme de travail ainsi qu'au titre de la direction exécutive et de l'administration. Leur cadre général est présenté dans le tableau 20.2.

Tableau 20.2

Récapitulation des réalisations escomptées et des indicateurs de succès, par grande rubrique

<i>Rubrique</i>	<i>Nombre de réalisations escomptées</i>	<i>Nombre d'indicateurs de succès</i>
B. Direction exécutive et administration	5	6
C. Programme de travail		
Sous-programme 1. Environnement	4	4
Sous-programme 2. Transports	5	6
Sous-programme 3. Statistiques	4	8
Sous-programme 4. Analyse économique	3	4
Sous-programme 5. Énergie durable	3	5
Sous-programme 6. Développement du commerce	4	5
Sous-programme 7. Foresterie	3	3
Sous-programme 8. Établissements humains	3	4
Sous-programme 9. Restructuration industrielle et développement de l'entreprise	4	9
Total	38	55

- 20.16 Les ressources nécessaires au titre de ce chapitre pour l'exercice biennal 2004-2005 s'élèvent à 44 874 700 dollars, soit une augmentation de 1 075 900 dollars (2,4 %). Les principales modifications dans la répartition des ressources demandées peuvent se résumer comme suit :
- a) Une augmentation de 167 800 dollars au titre de la direction exécutive et de l'administration, qui est imputable à :

- i) L'effet-report de la création, au cours de l'exercice biennal 2002-2003, d'un poste P-5 (136 300 dollars);
- ii) Une augmentation des dépenses prévues pour les consultants et les experts (5 200 dollars) afin de faire face au nombre croissant de conférences et autres manifestations mondiales devant être organisées par la Commission, ainsi que des dépenses prévues pour les voyages (35 000 dollars) afin de permettre au Bureau du Secrétaire exécutif de s'acquitter de ses fonctions avec davantage d'efficacité et de répondre à l'augmentation du nombre de demandes de participation à des manifestations mondiales, régionales et sous-régionales, en particulier dans les pays en transition;
- iii) Une diminution des ressources au titre des services contractuels (8 700 dollars);
- b) Une augmentation de 570 600 dollars au titre du programme de travail, imputable à :
 - i) Une augmentation de 607 600 dollars au titre des postes, résultant de la création d'un poste P-4 au sous-programme Transports en vue de fournir des services de secrétariat et un appui spécialisé aux réunions du Forum mondial sur l'harmonisation des règlements concernant les véhicules et de tenir à jour le « Recueil des règlements admissibles aux fins d'harmonisation » et le « Registre des règlements techniques mondiaux »; la création d'un poste P-3 au nouveau sous-programme 9, Restructuration industrielle et développement de l'entreprise; le reclassement de P-3 à P-4 d'un poste de fonctionnaire chargé des normes agricoles au sous-programme 6, Développement du commerce, et, au sous-programme 8, Établissements humains, du poste de secrétaire du Comité des établissements humains, qui fournit également des services au Groupe de travail de l'administration des biens fonciers; et l'effet-report de la création, au cours de l'exercice biennal 2002-2003, de deux postes P-2 au titre du sous-programme 3, Statistiques, et d'un poste P-4 au titre du sous-programme 2, Transports;
 - ii) Une augmentation de 22 400 dollars au titre des déplacements du personnel afin de faire face à l'augmentation du nombre de demandes de participation à des réunions dans les pays membres d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et de doter le nouveau sous-programme 9, Restructuration industrielle et développement de l'entreprise, des ressources nécessaires;
 - iii) Une diminution de 38 500 dollars au titre des autres dépenses de personnel et des services contractuels résultant de la réaffectation à l'appui au programme des ressources prévues pour le personnel temporaire autre que pour les réunions (16 700 dollars) au titre du sous-programme 2, Transports, et d'une diminution des prévisions de dépenses relatives aux services extérieurs d'imprimerie au titre de divers sous-programmes (21 800 dollars), la Commission anticipant une plus grande utilisation des services d'imprimerie de l'Office des Nations Unies à Genève;
 - iv) Une diminution de 10 500 dollars au titre des consultants et experts, qui est le résultat net de légères augmentations et diminutions des dépenses prévues pour les divers sous-programmes;
 - v) Une diminution de 10 400 dollars au titre des fournitures et accessoires due à la réaffectation à l'appui au programme des ressources allouées aux abonnements souscrits par le consortium Dag Hammarskjöld des bibliothèques de l'ONU, qui sont partagés avec divers sous-programmes et dont la gestion est centralisée au Service administratif;
- c) Une augmentation de 337 500 dollars au titre de l'appui au programme, en grande partie pour couvrir des dépenses liées aux technologies de l'information et de la communication, qui est le résultat net de ce qui suit :

- i) Une augmentation de 149 200 dollars au titre des postes, résultant de la création d'un poste de technicien du service d'assistance relevant des services généraux (autres classes) travaillant pour l'ensemble de la Commission, ce qui permettra d'éviter de faire appel à des services extérieurs jusque-là fournis par la Chambre de commerce internationale et inscrits à la rubrique Subventions et contributions; et le reclassement de P-3 à P-4 d'un poste de l'Unité de coordination des activités opérationnelles du secrétariat de la CEE, compte tenu de l'élargissement des responsabilités de cette unité;
- ii) Une augmentation de 16 500 dollars au titre des autres dépenses de personnel résultant du transfert de ressources du sous-programme 2, Transports, en vue de regrouper les dépenses afférentes au personnel temporaire autre que pour les réunions pour l'ensemble de la Commission;
- iii) Une augmentation de 5 200 dollars au titre des services de consultants afin de fournir au Service de gestion de la coopération technique des compétences spécialisées sur des questions intersectorielles de portée régionale ou sous-régionale;
- iv) Une augmentation de 36 400 dollars au titre des fournitures et accessoires suite à la réaffectation des ressources du sous-programme 4 aux abonnements à des bases de données et à l'augmentation des ressources nécessaires pour faire face aux dépenses supplémentaires au titre des articles facturés par l'Office des Nations Unies à Genève, ce dernier demandant désormais à la Commission de rembourser l'intégralité des fournitures qu'il lui fournit alors que seuls les articles non détenus en stock étaient facturés auparavant;
- v) Une augmentation de 314 200 dollars au titre du mobilier et du matériel pour l'acquisition et le remplacement de matériel informatique. Cette augmentation devrait couvrir le remplacement de 75 % des micro-ordinateurs de la Commission, qui deviendront obsolètes en 2004-2005, et de 50 % de ses écrans, ainsi que le remplacement régulier d'autres matériels de bureautique et l'acquisition et le remplacement de logiciels;
- vi) Une diminution de 2 800 dollars au titre des voyages du personnel;
- vii) Une diminution de 25 100 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement due à la souscription d'un contrat général d'entretien pour le matériel de bureautique géré par l'Office;
- viii) Une diminution de 156 100 dollars au titre des subventions et contributions en raison de la création d'un poste d'agent des services généraux (autres classes) au service d'assistance, qui était auparavant financé au titre des contributions au Centre international de calcul, et de la diminution des remboursements pour les services fournis par le Centre.

20.17 Le montant des ressources extrabudgétaires prévues pour l'exercice biennal 2004-2005 (15 696 300 dollars) représente 26 % du montant total des ressources disponibles pour ce programme. Ces fonds seront utilisés pour compléter les ressources du budget ordinaire, et serviront essentiellement à financer la tenue d'ateliers, de séminaires et de colloques pour les pays de la région, notamment les pays en transition; à appuyer l'application des conventions sur l'environnement adoptées dans le cadre de la CEE; à appuyer les accords de coopération conclus par les États membres de la CEE dans le domaine des transports; et à échanger des informations sur les pratiques optimales ainsi qu'à favoriser les contacts dans différents autres domaines du programme de travail.

20.18 La répartition des ressources, en pourcentage, au titre de ce chapitre est indiquée au tableau 20.3.

Tableau 20.3

Répartition des ressources par grande rubrique, en pourcentage

<i>Rubrique</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
A. Organes directeurs	–	–
B. Direction exécutive et administration	7,9	0,0
C. Programme de travail		
Sous-programme 1. Environnement	13,9	50,8
Sous-programme 2. Transports	15,6	17,5
Sous-programme 3. Statistiques	15,4	2,9
Sous-programme 4. Analyse économique	11,8	4,9
Sous-programme 5. Énergie durable	4,6	7,3
Sous-programme 6. Développement du commerce	10,7	6,9
Sous-programme 7. Foresterie	2,9	0,4
Sous-programme 8. Établissements humains	1,3	0,9
Sous-programme 9. Restructuration industrielle et développement de l'entreprise	3,4	1,5
Total partiel C	79,6	93,1
D. Appui au programme	12,5	6,9
Total	100,0	100,0

Tableau 20.4

Ressources nécessaires, par grande rubrique

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Rubrique</i>	<i>2000-2001 Dépenses effectives</i>	<i>2002-2003 Crédits ouverts</i>	<i>Augmentation</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>2004-2005 Dépenses prévues</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
Direction exécutive et administration	3 245,3	3 360,1	167,8	4,9	3 527,9	202,7	3 730,6
Programme de travail	32 391,9	35 161,0	570,6	1,6	35 731,6	1 685,9	37 417,5
Appui au programme : services administratifs et services communs	3 525,5	5 277,7	337,5	6,3	5 615,2	184,8	5 800,0
Total (1)	39 162,7	43 798,8	1 075,9	2,4	44 874,7	2 073,4	46 948,1

2) *Fonds extrabudgétaires*

	<i>2000-2001 Dépenses effectives</i>	<i>2002-2003 Dépenses estimatives</i>	<i>2004-2005 Dépenses prévues</i>
Total (2)	11 543,6	17 133,2	15 696,3
Total [(1) + (2)]	50 706,3	60 932,0	62 644,4

Tableau 20.5

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2002- 2003	2004- 2005	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2002- 2003	2004- 2005
			2002- 2003	2004- 2005	2002- 2003	2004- 2005		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	9	9	–	–	–	–	9	9
P-5	23	23	–	–	2	2	25	25
P-4/3	65	67	–	–	1	2	66	69
P-2/1	20	20	–	–	–	1	20	21
Total partiel	119	121	–	–	3	5	122	126
Agents des services généraux								
1re classe	6	6	–	–	–	–	6	6
Autres classes	73	74	–	–	2	4	75	78
Total partiel	79	80	–	–	2	4	81	84
Total	198	201	–	–	5	9	203	210

20.19 Contrairement à ce qui se fait pour les autres commissions régionales, les ressources devant couvrir le coût des services administratifs, des services de conférence et des services généraux ne sont pas inscrites au chapitre du budget-programme concernant la CEE. Les ressources prévues au titre des services administratifs et des services généraux sont regroupées et inscrites au chapitre 27E, Administration (Genève), et les ressources destinées aux services de conférence sont inscrites au chapitre 2, Affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence. C'est donc l'Office des Nations Unies à Genève qui centralise la gestion de ces ressources.

20.20 Pour permettre la comparaison entre les commissions régionales, tout en conservant les avantages d'une gestion intégrée et en évitant les doubles emplois, on a récapitulé dans le tableau 20.6 les ressources (aux taux courants) que l'Office des Nations Unies à Genève allouera à la CEE au cours de l'exercice biennal 2004-2005 au titre des services administratifs, des services de conférence et des services généraux.

Tableau 20.6

Ressources nécessaires pour les services administratifs, les services de conférence et les services généraux pour l'exercice biennal 2004-2005

	<i>Dollars des États-Unis</i>
Services administratifs et services généraux	8 989 200
Services de conférence et de bibliothèque	17 862 200
Total	26 851 400

A. Organes directeurs

- 20.21 La Commission, qui est un organe subsidiaire du Conseil économique et social, assure la direction d'ensemble des travaux de son secrétariat. Elle se réunit une fois par an pendant trois à quatre jours ouvrables et tient des sessions officielles spéciales d'une demi-journée tous les trois mois. Elle compte sept organes subsidiaires principaux : le Comité des politiques de l'environnement (sous-programme 1, Environnement); le Comité des transports intérieurs (sous-programme 2, Transports); la Conférence des statisticiens européens (sous-programme 3, Statistiques); le Comité de l'énergie durable (sous-programme 5, Énergie durable); le Comité du commerce, de l'industrie et de l'entreprise (sous-programme 6, Développement du commerce, et sous-programme 9, Restructuration de l'industrie et développement de l'entreprise); le Comité du bois (sous-programme 7, Foresterie); et le Comité des établissements humains (sous-programme 8, Établissements humains). Ces organes se réunissent deux ou trois jours par an pour conseiller la Commission au sujet des activités qui relèvent de leurs mandats respectifs.
- 20.22 Le Groupe d'experts du programme de travail se réunit tous les deux ans à l'automne, avant l'élaboration du projet du budget-programme, afin d'adresser à la Commission des recommandations concernant les aménagements et modifications éventuels à apporter au programme de travail de la CEE. Il se réunit en outre dans le courant de l'exercice biennal pour examiner des questions spécifiques en réponse à des demandes de la Commission, et examiner différents aspects du programme de travail de la CEE.
- 20.23 Le Groupe directeur, créé en 2001 et composé des membres du Bureau de la Commission, des présidents de tous les organes subsidiaires principaux, du Secrétaire exécutif et des directeurs des divisions du secrétariat de la CEE, se réunit au moins une fois par an pendant la session annuelle de la Commission. Il donne des avis et des conseils sur les priorités et l'orientation stratégique des activités de la Commission, notamment pour ce qui est des questions multisectorielles et intersectorielles.

B. Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 3 527 900 dollars

- 20.24 Afin de s'acquitter de ses responsabilités relatives à la direction exécutive et à l'administration générale de la CEE, le Bureau du Secrétaire exécutif remplit les fonctions suivantes : il prépare le débat sur les orientations stratégiques de la CEE et élabore une stratégie prospective en vue d'adapter les activités de la CEE aux besoins et priorités nouveaux et prévisibles des États membres de la région; il coordonne le programme de travail de la CEE, établit le plan à moyen terme ainsi que le budget-programme, et dirige et oriente l'exécution de tous ses sous-programmes; il veille à ce que la planification, le suivi et l'évaluation des sous-programmes soient efficaces et concertés, conformément aux objectifs du plan à moyen terme et du budget-programme; il développe des activités intersectorielles entre les sous-programmes de la CEE et améliore la prise en compte des questions multisectorielles dans les activités de la CEE; il fournit des services d'appui aux organes directeurs de la CEE et, notamment, assure le service des réunions de la Commission et de son Bureau, y compris la présentation de rapports à la Commission, la liaison entre le Bureau de la Commission et les bureaux des organes subsidiaires principaux, et le suivi des décisions de la Commission; il fournit un appui au Groupe d'experts du programme de travail et au Groupe directeur; il veille à l'application des directives du Secrétaire général; il veille à l'application des résolutions et décisions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social qui ont trait aux travaux de la CEE, et en rend compte; il organise des manifestations régionales ou présente des contributions régionales dans le cadre de la préparation et du suivi des

conférences et manifestations mondiales organisées sous l'égide de l'ONU, conformément à son rôle d'antenne régionale de l'Organisation défini dans la résolution 1998/46 du Conseil économique et social; il coopère et assure la coordination avec les autres organisations et institutions internationales oeuvrant dans la région, qu'elles appartiennent ou non au système des Nations Unies, notamment lors des réunions de coordination interinstitutions de l'ONU et dans le cadre des activités de suivi; il fait participer les milieux d'affaires, les établissements universitaires, les autorités locales et les organisations non gouvernementales aux activités de la CEE, selon les besoins, et s'assure leur concours; il favorise les relations avec les gouvernements des États membres afin de leur faire mieux connaître les activités et réalisations de la CEE et de les encourager à utiliser ses services; il veille à l'intégration des sexes dans les sous-programmes de la CEE et répond aux demandes du Siège dans ce domaine, notamment en contribuant aux activités menées au niveau mondial qui exigent une perspective et une contribution régionales; il conseille et oriente le secrétariat dans ses travaux : adaptation aux nouvelles demandes, meilleure transparence, coopération accrue entre les divisions, amélioration de l'élaboration du budget et de la gestion des ressources humaines, application plus cohérente du système d'évaluation et de notation des fonctionnaires (PAS); il promulgue des directives à l'intention des divisions organiques du secrétariat; et approuve les documents élaborés à l'intention des principaux organes délibérants de la CEE.

- 20.25 Le Bureau du Secrétaire exécutif compte un Groupe de l'information comprenant un poste P-4 et un poste d'agent des services généraux (autres classes), qui est chargé notamment de faire connaître la CEE en diffusant des informations sur les produits et activités de la Commission auprès du grand public, des États membres de la Commission et d'autres utilisateurs. Pour ce faire, il utilise différents moyens, tels que les contacts avec les médias et l'Internet.

Tableau 20.7

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif : Veiller à ce que les activités de la CEE : a) soient conçues en fonction des besoins et des priorités des États membres; b) soient réalisées efficacement; c) favorisent l'exécution sur le plan régional des mandats et des engagements adoptés sur le plan mondial, grâce notamment à des approches multisectorielles et intersectorielles; et d) soient coordonnées efficacement avec les activités des autres organismes oeuvrant dans la région.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
a) Renforcement des capacités des organes intergouvernementaux de la CEE en matière d'établissement des priorités.	a) Mise en place d'un nouveau mécanisme pour l'établissement des priorités de la Commission et de ses principaux organes subsidiaires.
b) Exécution plus efficace du programme de travail de la CEE.	b) Réduction du nombre de réunions et de leur durée; réduction du nombre de rapports et de leur longueur.
c) Poursuite du développement des activités intersectorielles et d'une approche intersectorielle des questions relevant des domaines d'activité de la CEE.	c) i) Nombre d'activités intersectorielles menées à bien; ii) Mesure dans laquelle le développement durable, les sexes, les technologies de l'information et des

	communications sont incorporés dans les domaines d'activité de la CEE.
d) Meilleure coordination de l'action de la CEE avec les autres organismes du système des Nations Unies ou extérieurs à celui-ci oeuvrant dans la région, y compris les groupes et initiatives sous-régionaux, ainsi qu'avec les ONG et les milieux d'affaires.	d) Nombre d'accords de coopération conclus entre la CEE et d'autres organisations qui indiquent la répartition des tâches et prévoient des activités à mener de concert.
e) Renforcement de la capacité des administrateurs à entreprendre de nouvelles activités ou à assumer de nouvelles fonctions.	e) Nombre de séances de prospection d'idées sur les questions qui ont une incidence sur les activités générales de la CEE (élargissement de l'Union européenne, relations avec les milieux d'affaires, par exemple).

Tableau 20.8

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005 (avant réévaluation des coûts)	2002-2003	2004-2005
Budget ordinaire				
Postes	3 035,7	3 172,0	13	13
Autres rubriques	324,4	355,9	–	–
Total	3 360,1	3 527,9	13	13
Fonds extrabudgétaires	137,2	–	–	–

20.26 L'augmentation des crédits demandés pour les postes est due à l'effet-report de la création d'un poste P-5 au cours de l'exercice biennal 2002-2003. L'augmentation des crédits demandés pour les autres rubriques est le résultat net d'une augmentation des dépenses prévues au titre des services de consultants et de spécialistes, que vient en partie compenser une diminution du coût prévisionnel des services contractuels.

C. Programme de travail

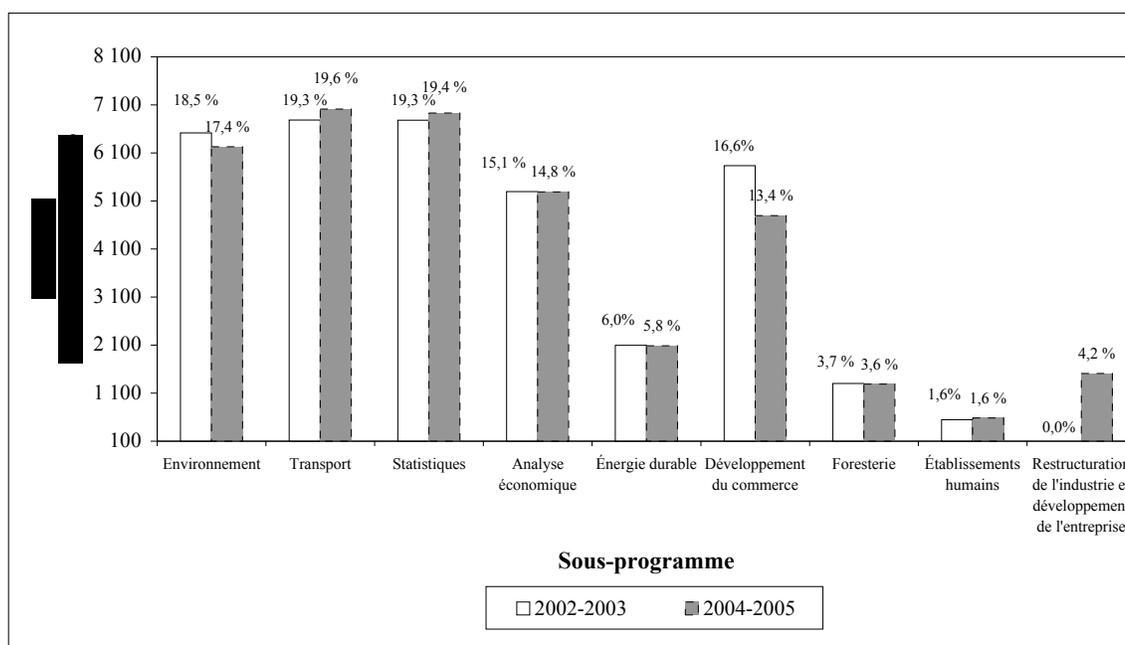
Tableau 20.9

Ressources nécessaires, par sous-programme

Sous-programme	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005 (avant réévaluation des coûts)	2002-2003	2004-2005
1. Environnement	6 515,6	6 228,9	30	29
2. Transport	6 786,2	7 014,0	33	34
3. Statistiques	6 782,8	6 932,3	35	35
4. Analyse économique	5 296,9	5 289,0	24	24

Sous-programme	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005 (avant réévaluation des coûts)	2002-2003	2004-2005
5. Énergie durable	2 096,7	2 086,7	9	9
6. Développement du commerce	5 834,3	4 795,9	28	23
7. Foresterie	1 300,6	1 290,0	6	6
8. Établissements humains	547,9	584,7	3	3
9. Restructuration de l'industrie et développement de l'entreprise	–	1 510,1	–	7
Total	35 161,0	35 731,6	168	170
Fonds extrabudgétaires	15 264,9	14 607,1	3	5

Ressources nécessaires, par sous-programme (budget ordinaire)



Sous-programme 1 Environnement

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 6 228 900 dollars

- 20.27 Les activités prévues dans le cadre de ce sous-programme seront exécutées par la Division de l'environnement et des établissements humains. Le programme de travail s'inspire du sous-programme 1 du programme 16 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005 (révisé).

Tableau 20.10

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif : Réduire les charges environnementales dans toute la région à des niveaux n'entraînant pas d'effets nocifs graves et n'affectant pas l'état de l'environnement pour les générations futures.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Application renforcée des instruments juridiques de protection de l'environnement.

a) Nombre de pays accédant aux instruments internationaux relatifs à l'environnement.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 63 pays

2002-2003 (estimation) : 45 pays

2004-2005 (objectif) : 50 pays

b) Amélioration de la gestion environnementale dans les pays en transition.

b) Degré de mise en oeuvre des recommandations formulées dans le cadre des études de performance environnementale des pays en transition.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 50 % pendant 5 ans

2002-2003 (estimation) : 50 % pendant 5 ans

2004-2005 (objectif) : 50 % pendant 5 ans

c) Intégration renforcée des préoccupations liées à l'environnement dans différents secteurs.

c) Nombre d'activités intersectorielles entre l'environnement et d'autres secteurs à la Commission économique pour l'Europe et avec des partenaires extérieurs.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 2 activités

2002-2003 (estimation) : 5 activités

2004-2005 (objectif) : 5 activités

d) Intégration du développement durable dans la suite donnée au Sommet mondial pour le développement durable, s'agissant en particulier du pilier consacré à l'environnement.

d) Nombre de domaines qui intègrent des préoccupations relatives au développement durable.

Mesures des résultats :

2000-2001 : sans objet

2002-2003 (estimation) : sans objet

2004-2005 (objectif) : 5

Facteurs externes

- 20.28 Le sous-programme devrait mener aux objectifs et réalisations escomptées dans la mesure où :
- a) les pays disposent des informations et des statistiques relatives à l'état de leur environnement et les transmettent, en particulier les informations fiables nécessaires aux études de performance environnementale des pays en transition;
 - b) il existe une volonté politique de ratifier les conventions et les protocoles relatifs à l'environnement ou d'y adhérer; et
 - c) des décisions

gouvernementales et parlementaires sont prises pour établir, appliquer et faire respecter des législations nationales relatives aux conventions et aux protocoles sur l'environnement.

Produits

20.29 Les produits suivants sont prévus au cours de l'exercice biennal :

- a) Services fournis aux organes intergouvernementaux et aux groupes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Réunion des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux :
 - a. Services fonctionnels fournis aux réunions : première réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé (5); réunions intergouvernementales sur la gestion des eaux transfrontières en Europe (41); Groupe de travail sur les aspects juridiques et administratifs (8); Groupe de travail sur le contrôle et l'évaluation (8); Groupe de travail sur la gestion de l'eau (8); Groupe de travail sur l'eau et la santé (8); réunion des pays signataires du Protocole sur la responsabilité civile et l'indemnisation en cas de dommages résultant des effets transfrontières des accidents industriels sur les eaux transfrontières (8);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport sur le séminaire de la CEE consacré à la prévention durable des inondations (1); rapport de la première réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé (1); rapport sur la troisième réunion des Parties à la Convention sur l'eau (1); rapport sur les mesures de suivi prises par les Parties pour appliquer la recommandation de 1999 de la CEE relative à la prévention des dommages résultant des accidents industriels sur les eaux transfrontières (1); rapport sur les bonnes pratiques législatives aux fins de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières (1); rapport sur les bonnes pratiques visant à prévenir, réduire et éradiquer les maladies transmises par l'eau (1); rapport sur la gestion intégrée de l'eau douce et des zones et eaux côtières (1); rapports sur les deuxième et troisième réunions des Parties au Protocole sur la responsabilité civile et l'indemnisation en cas de dommages résultant des effets transfrontières des accidents industriels sur les eaux transfrontières (2); rapport sur l'état des eaux transfrontières dans la région de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (1);
 - ii) Conférence des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels :
 - a. Services fonctionnels fournis aux réunions : réunions de la Conférence des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels (6);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport sur la troisième Réunion de la Conférence des Parties à la Convention (1); rapports établis dans le cadre de la Convention (3);
 - iii) Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance :
 - a. Services fonctionnels fournis aux réunions : session annuelle (14); Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (12); Groupe de travail des effets (12); Groupe de travail des stratégies et de l'examen (24);

- b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport commun sur les effets de la pollution atmosphérique (2); rapport de l'Organe exécutif (2); rapport du Comité de contrôle de l'application (2); rapport sur les produits ammoniacés (1); rapport sur les données concernant les émissions (2); rapport sur les effets de la pollution atmosphérique sur la santé (2); rapport sur les métaux lourds (2); rapport sur la modélisation intégrée de l'évaluation (2); rapport sur la modélisation des polluants atmosphériques (2); rapport sur les polluants organiques persistants (2); rapport sur l'examen des protocoles (3); rapport sur les stratégies et mesures d'examen (1); rapports d'autres organes subsidiaires créés en vertu de la Convention (6); rapport sur les problèmes techniques et économiques relatifs à la pollution atmosphérique (2); rapport sur les aspects économiques de la pollution atmosphérique (2);
- iv) Comité des politiques de l'environnement :
 - a. Services fonctionnels fournis à des réunions : Groupe de travail préparatoire composé de hauts fonctionnaires pour le processus « Un environnement pour l'Europe » (4); Groupe de travail sur la surveillance de l'environnement (4); session annuelle (12); études de performance environnementale (10); session annuelle du Comité directeur sur les transports, l'environnement et la santé (4); réunion du Bureau du Comité (6); réunion sur le développement durable (8);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport du Groupe de travail sur la surveillance de l'environnement (4); rapport du Comité (2); rapport du Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires (2); rapport sur la réforme du prix de l'énergie aux fins d'un développement énergétique durable (concurrentiellement avec le sous-programme 5, Énergie durable) (1); rapport sur l'application des directives relatives au respect et à l'application (2); rapport sur l'intégration de considérations environnementales dans les politiques sectorielles (2); rapport sur les travaux de la réunion sur le développement durable (2); rapport du Comité directeur sur les transports, l'environnement et la santé (1); rapports demandés par le Comité directeur sur les transports, l'environnement et la santé (4);
- v) Réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière :
 - a. Services fonctionnels fournis aux réunions : Groupe de travail spécial sur le Protocole relatif à l'évaluation de l'impact sur l'environnement des décisions stratégiques (12); réunions des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (8); Groupe de travail sur la Convention (14);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : directives sur les bonnes pratiques et la coopération bilatérale dans le cadre de la Convention (1); Protocole relatif à l'évaluation de l'impact sur l'environnement des décisions stratégiques (1); rapport du Groupe de travail spécial sur le Protocole relatif à l'évaluation de l'impact sur l'environnement des décisions stratégiques (8); rapport du Comité d'application (2); rapport sur les travaux de la réunion des Parties (1); rapport du Groupe de travail sur la Convention (2); rapport sur les amendements à la Convention (2); rapport sur la base de données concernant l'évaluation de l'impact sur l'environnement (2); rapport sur la participation du public à l'évaluation de l'impact sur l'environnement (1); rapport sur le renforcement de la coopération

- avec d'autres organes créés en vertu de la Convention (1); rapport sur la coopération sous-régionale (2);
- vi) Réunion des pays signataires de la Convention sur l'accès aux informations, la participation du public à la prise de décisions et l'accès à la justice en matière d'environnement :
 - a. Services fonctionnels fournis aux réunions : réunions des signataires du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (16); réunions des signataires de la Convention sur la participation du public à la prise de décisions (6); Groupe de travail sur les organismes génétiquement modifiés (18); Groupe de travail des Parties à la Convention (18);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports sur le manuel de directives concernant les outils informatiques (1); directives concernant la promotion de l'accès à la justice (1); directives concernant la participation du public aux débats internationaux (1); rapport sur les travaux de la réunion des Parties à la Convention (1); rapports des réunions des signataires du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants et de tout organe subsidiaire (2); projet d'instrument relatif aux organismes génétiquement modifiés (1); recommandations du Comité de contrôle de l'application (1); examen de l'application de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (1); rapport sur la gestion intégrée des ressources en eau dans les États nouvellement indépendants (1);
 - vii) Groupe d'experts spéciaux : Groupe de travail chargé du projet relatif à l'utilisation rationnelle et efficace des ressources énergétiques et hydrauliques, dans le cadre du Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale (2);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
- i) Publications en série : études sur la pollution atmosphérique (2); série de publications sur l'eau (2); stratégies et politiques : résumé de l'étude approfondie de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (2004) (1);
 - ii) Publications isolées : études de performance environnementale (6); manuel d'application du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (1); publication du Protocole sur la responsabilité civile et l'indemnisation en cas de dommages résultant des effets transfrontières des accidents industriels sur les eaux transfrontières (1); deuxième édition du manuel d'application de la Convention sur la participation du public à la prise de décisions (1); Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et ses protocoles (1); 30 ans de coopération en matière d'environnement dans la région de la CEE (1);
 - iii) Brochures, fiches d'information, affiches, dossiers d'information : brochure sur la responsabilité civile et les accidents industriels liés à l'eau (1); brochure sur la gestion durable des ressources en eau (1); brochures et fiches d'information sur les activités du Comité directeur sur les transports, l'environnement et la santé (2); manuel sur la participation du public à la prise de décisions en ce qui concerne les organismes génétiquement modifiés (1); manuel pour les non-initiés sur le Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (1);
 - iv) Supports techniques : mise à jour du site Web affichant des documents de séance, des extraits de publications et des informations sur les activités relatives à ce sous-programme;

- c) Coopération technique (budget ordinaire) :
- i) Services consultatifs : missions de préparation des études de performance environnementale pour les pays en transition (6); missions d'amélioration des capacités d'étude d'impact sur l'environnement, s'agissant en particulier des besoins des pays en transition (2); missions sur les questions relatives à l'eau, effectuées en coopération avec le conseiller régional en environnement (6); missions dans les pays en transition pour favoriser l'application de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (4); missions dans les pays en transition pour appliquer la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) (4); missions dans les pays en transition pour appliquer la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement (4);
 - ii) Cours de formation, séminaires et ateliers : ateliers sous-régionaux visant à promouvoir l'application de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (4); cours de formation sur la gestion transfrontière de l'eau organisés à l'intention d'experts de pays en transition (4); séances de formation à l'intention du personnel travaillant aux points de contact (Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels) (2); atelier sur la surveillance de l'environnement et les systèmes informatiques (4); atelier sur le renforcement de la coopération entre la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière et d'autres conventions (1); atelier sur les bonnes pratiques au titre de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (2); atelier sur des questions relatives à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière longue distance (16); atelier sur des questions relatives à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels (2).

Tableau 20.11

Ressources nécessaires : sous-programme 1

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005
		(avant réévaluation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	6 413,1	6 121,3	30	29
Autres rubriques	102,5	107,6	–	–
Total	6 515,6	6 228,9	30	29
Fonds extrabudgétaires	8 554,5	7 978,5	–	2

- 20.30 La diminution au titre des postes s'explique par le transfert d'un poste P-5 au nouveau sous-programme 9, Restructuration industrielle et développement de l'entreprise. L'augmentation au titre des autres rubriques doit permettre de financer les voyages pour participer aux réunions sur l'application des activités liées à l'environnement dans la région de la CEE.

**Sous-programme 2
Transports**

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 7 014 000 dollars

- 20.31 Les activités au titre du sous-programme seront exécutées par la Division des transports. Le programme de travail a été élaboré sur la base du sous-programme 2 du programme 16 du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005.

Tableau 20.12

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif : Assurer l'existence dans la région d'un système de transport efficace et cohérent, tout en respectant les principes d'un niveau élevé de qualité, de sécurité, de protection de l'environnement et d'économie de l'énergie.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Amélioration et actualisation des instruments juridiques de la CEE dans le domaine des transports.

a) Nombre d'instruments juridiques – nouveaux ou modifiés – et de recommandations relatifs aux points suivants : sécurité routière; transport routier; postes frontière; infrastructures de transport fluvial et de transport combiné; transport de marchandises dangereuses; transport de denrées périssables.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 30 instruments juridiques (nouveaux ou modifiés) ou recommandations

2002-2003 (estimation) : 30 instruments juridiques (nouveaux ou modifiés) ou recommandations

2004-2005 (objectif) : 30 instruments juridiques (nouveaux ou modifiés) ou recommandations

b) Amélioration et actualisation des règlements concernant les véhicules, notamment des règlements mondiaux.

b) i) Nombre de règlements concernant les véhicules (nouveaux ou modifiés) annexés à l'Accord de 1958;

Mesures des résultats :

2000-2001 : 69 règlements (nouveaux ou modifiés)

2002-2003 (estimation) : 60 règlements (nouveaux ou modifiés)

2004-2005 (objectif) : 60 règlements (nouveaux ou modifiés)

- ii) Nombre de nouveaux règlements relatifs à la construction de véhicules annexés à l'Accord de 1998.
- Mesures des résultats :*
2000-2001 : sans objet
2002-2003 (estimation) : à déterminer
2004-2005 (objectif) : 2 nouveaux règlements relatifs à la construction de véhicules
- c) Application plus large des instruments juridiques de la CEE dans le domaine des transports.
- c) Nombre de parties contractantes aux principaux instruments juridiques de la CEE s'appliquant au domaine du transport.
- Mesures des résultats :*
2000-2001 : 50 nouvelles parties contractantes
2002-2003 (estimation) : 35 nouvelles parties contractantes
2004-2005 (objectif) : 20 nouvelles parties contractantes
- d) Meilleure sensibilisation au rôle des transports, en particulier des infrastructures des transports, dans le renforcement du commerce et du développement des pays membres de la CEE de l'Europe du Sud-Est et de l'Asie centrale.
- d) Organisation de nouvelles réunions ou inscription de nouveaux points à l'ordre du jour des réunions existantes concernant le rôle des transports à l'appui du commerce et du développement.
- Mesures des résultats :*
2000-2001 : sans objet
2002-2003 (estimation) : à déterminer
2004-2005 (objectif) : 2
- e) Amélioration et actualisation des recommandations de l'Organisation des Nations Unies concernant le transport des marchandises dangereuses et le système de classement et d'étiquetage des produits chimiques harmonisé à l'échelle mondiale.
- e) Nombre de modifications apportées aux recommandations de l'ONU sur le transport des marchandises dangereuses et le système de classement et d'étiquetage des produits chimiques harmonisé à l'échelle mondiale.
- Mesures des résultats :*
2000-2001 : 2 séries de modifications
2002-2003 (estimation) : 2 séries de modifications
2004-2005 (objectif) : 3 séries de modifications
-

Facteurs externes

- 20.32 Les objectifs du sous-programme seront atteints et les réalisations escomptées deviendront réalité :
- a) si un consensus peut être réalisé entre les différentes parties concernées sur l'actualisation des instruments juridiques en vigueur et sur l'établissement de nouveaux instruments; b) s'il existe une volonté politique de ratifier les instruments juridiques ou d'y adhérer; c) si les gouvernements et parlements décident d'adopter et d'appliquer une nouvelle législation nationale connexe et de

veiller au respect de cette législation; d) si la stabilité politique dans les pays membres est propice à l'élargissement des réseaux et à l'adoption de mesures propres à faciliter le passage des frontières; e) si des ressources nationales suffisantes sont disponibles pour appliquer les instruments juridiques; f) si les contributions volontaires sont suffisantes pour financer les projets d'infrastructure.

Produits

20.33 Les produits ci-après seront fournis au cours de l'exercice biennal :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Comité d'experts du Conseil économique et social chargé du transport des marchandises dangereuses et du système de classement et d'étiquetage des produits chimiques harmonisé à l'échelle mondiale :
 - a. Services fonctionnels des réunions : Comité du Conseil économique et social, session biennale (5);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents sur les recommandations de l'Organisation des Nations Unies concernant le transport des marchandises dangereuses et modifications apportées (140); documents sur le système de classement et d'étiquetage des produits chimiques harmonisé à l'échelle mondiale (50); rapport sur les travaux de sa session de 2004 (1); rapports du Sous-Comité d'experts du transport de marchandises dangereuses du Conseil économique et social (4); rapports du Sous-Comité du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques du Conseil économique et social (4); rapports du Secrétaire général au Conseil économique et social sur les travaux du Comité (1);
 - ii) Sous-Comités du Conseil économique et social : services fonctionnels des réunions : Sous-Comité d'experts du transport de marchandises dangereuses du Conseil économique et social – quatre sessions (46); Sous-Comité du système de classification et d'étiquetage des produits chimiques du Conseil économique et social – quatre sessions (20); Groupe pluridisciplinaire d'experts de la sécurité dans les tunnels (8); session annuelle (12); bureau (16); Comité directeur sur les transports, l'environnement et la santé (en commun avec le sous-programme Environnement) (4);
 - iii) Comité des transports intérieurs : documentation à l'intention des organes délibérants : activités concernant l'assistance aux pays en transition (2); analyse de la situation des transports dans les pays membres de la CEE et des nouvelles tendances (2); projet de résolution d'ensemble sur la sécurité dans les tunnels (1); rapport du Groupe pluridisciplinaire d'experts de la sécurité dans les tunnels ferroviaires (1); rapport du Groupe pluridisciplinaire d'experts de la sécurité dans les tunnels routiers (1); rapport du Comité directeur sur les transports, l'environnement et la santé (1); rapports sur les travaux des sessions annuelles du Comité, notamment son programme de travail (2); rapports sur d'autres points de l'ordre du jour demandés par le Comité directeur sur les transports, l'environnement et la santé (4); rapports sur l'application des conventions et accords internationaux sur les transports (2);
 - iv) Forum mondial sur l'harmonisation des règlements concernant les véhicules :
 - a. Services fonctionnels des réunions : groupe de travail du bruit (20); Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (28); Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (28); Groupe de travail de l'éclairage et de la

- signalisation lumineuse (28); Groupe de travail de la sécurité passive (28); Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (24); Forum mondial sur l'harmonisation des règlements concernant les véhicules, notamment les réunions du Comité d'administration et du Comité exécutif des Accords de 1958 et 1997 et de l'Accord concernant l'établissement de règlements techniques mondiaux applicables aux véhicules à roues, ainsi qu'aux équipements et pièces (1998), et Comité de gestion pour la coordination des travaux (60);
- b. Documentation à l'intention des organes délibérants : résolution de synthèse sur la construction de véhicules (1); documents sur les modifications apportées aux instruments juridiques sur la construction de véhicules automobiles (520); rapport sur l'état de l'Accord de 1958 (6); rapport sur l'état de l'Accord de 1997 sur les contrôles techniques périodiques (6); rapport sur l'état de l'Accord mondial de 1998 (6); rapports sur les travaux des sessions du Forum mondial, notamment les rapports du Comité de gestion pour la coordination des travaux et du Comité d'administration et du Comité exécutif des Accords de 1958, 1998 et 1997 (6); rapports du Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (4); rapports du Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (4); rapports du Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (4); rapports du Groupe de travail du bruit (4); rapports du Groupe de travail de la sécurité passive (4); rapports du Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (4);
 - v) Groupe de travail du transport des denrées périssables :
 - a. Services fonctionnels des réunions (16);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : document sur les modifications apportées à l'Accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables (2); rapport sur les travaux de ses sessions annuelles (2);
 - vi) Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses :
 - a. Services fonctionnels des réunions (36) : Réunion commune de la Commission de sécurité de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer (RID) et du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses (45); Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses [Réunion commune avec les experts de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN)] (16);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents sur les modifications apportées aux annexes techniques de l'Accord européen de 1957 relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR), du RID et de l'ADN, en particulier en vue de les harmoniser avec les recommandations de l'Organisation des Nations Unies concernant le transport des marchandises dangereuses (200); rapport sur les travaux des sessions du Groupe de travail (4); rapport sur les travaux de la Réunion commune d'experts sur le Règlement annexé à l'ADN (2); rapports sur les travaux de la Réunion commune de la Commission de sécurité du RID et du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses (4);
 - vii) Groupe de travail chargé d'examiner les tendances de l'évolution et l'économie des transports :
 - a. Services fonctionnels des réunions (12);

- b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport sur les travaux de ses sessions annuelles (2); rapport sur les liaisons de transport euroasiatiques (1);
- viii) Groupe de travail des statistiques des transports :
 - a. Services fonctionnels des réunions : sessions du Groupe de travail des statistiques des transports (12);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports sur ses sessions annuelles (2);
- ix) Groupe de travail des transports routiers :
 - a. Services fonctionnels des réunions : Réunion spéciale sur l'application de l'Accord européen sur les grandes routes de trafic international (8); sessions du Groupe de travail des transports routiers (12);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : document sur la résolution d'ensemble sur la facilitation des transports routiers internationaux (1); documents sur les modifications apportées à l'Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (2); documents sur les modifications apportées à la Convention relative au contrat de transport international de voyageurs et de bagages par route et à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (2); rapport sur les travaux de ses sessions annuelles (2); rapports sur les travaux des Réunions spéciales sur l'application de l'AGR (2); rapports sur les activités menées dans le cadre du projet d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (2);
- x) Groupe de travail de la sécurité de la circulation routière :
 - a. Services fonctionnels des réunions : Réunion spéciale d'experts sur la préparation de la quatrième Semaine de la sécurité routière (4); sessions du Groupe de travail de la sécurité de la circulation routière (28);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents sur les modifications apportées à la Convention sur la circulation routière et à la Convention sur la signalisation routière de 1968 (2); documents sur la législation nationale dans le domaine de la sécurité routière (2); documents sur la révision des résolutions d'ensemble sur la circulation routière et sur la signalisation routière (2); rapport sur les travaux de ses sessions (4); rapport sur les travaux de la Réunion spéciale d'experts sur la préparation de la quatrième Semaine de la sécurité routière (1);
- xi) Groupe de travail des transports par chemin de fer :
 - a. Services fonctionnels des réunions : sessions du Groupe de travail des transports par chemin de fer (6);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents sur les modifications apportées à l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (4); rapports sur les travaux de ses sessions annuelles (2); rapports sur les activités menées dans le cadre du projet de chemin de fer transeuropéen (TER) (2);

- xii) Groupe de travail des transports par voie navigable :
 - a. Services fonctionnels des réunions : réunion spéciale sur l'application de l'Accord européen sur les grandes voies navigables d'importance internationale (12); sessions du Groupe de travail des transports par voie navigable (12);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents sur les modifications apportées à l'Accord européen sur les grandes voies navigables d'importance internationale (2); rapport sur les travaux de ses sessions (2); rapports sur les travaux de la Réunion spéciale sur l'application de l'Accord européen sur les grandes voies navigables d'importance internationale (2); rapports du Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure (4);
 - xiii) Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports :
 - a. Services fonctionnels des réunions (48) : Comité d'administration de la Convention relative au régime douanier des conteneurs utilisés dans le cadre d'un pool de transport international (4); Comité d'administration de la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières (4); Comité d'administration de la Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR (transport international routier) (Convention TIR) (8);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : document sur la préparation d'une nouvelle convention de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe relative à un régime de transit douanier international pour les marchandises transportées par chemin de fer (1); rapport sur les travaux de ses sessions (6); rapport du Comité d'administration de la Convention relative au régime douanier des conteneurs utilisés dans le cadre d'un pool de transport international (1); rapport du Comité d'administration de la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières (1); rapport sur les incidences juridiques et techniques de la Convention de la CEE relative au régime douanier des conteneurs utilisés dans le cadre d'un pool de transport international (1); rapports du Comité d'administration de la Convention TIR (4); rapports sur les réunions du Conseil exécutif TIR (8);
 - xiv) Groupe de travail du transport combiné :
 - a. Services fonctionnels des réunions (12);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents sur les modifications apportées à l'Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes (2); rapport sur les travaux de ses sessions (4);
 - xv) Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure : services fonctionnels des réunions (20) : assistance aux représentants, aux rapporteurs : Groupe de travail sur les infrastructures de transport et la facilitation du passage des frontières chargé du projet de Programme spécial en faveur des économies d'Asie centrale (4);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
- i) Publications en série : *Bulletin annuel de statistiques des transports pour l'Europe* (2); Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par

- route (ADR) (1); Prescriptions européennes relatives au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure (ADN) (1); inventaire des normes et paramètres figurant dans l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemins de fer et dans l'Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes (1); carte du réseau des routes E (1); carte du réseau des lignes de chemins de fer européennes (1); carte du réseau de transport combiné (révisée) (1); recommandations concernant les prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure (1); statistiques des accidents de la route en Europe (2); *Manuel TIR* (transport international routier) (1); recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses (réglementation type) (1); recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses, tests et critères (1);
- ii) Publications isolées : Recensement des routes E (2000), application Internet (1); Accord relatif au transport international des denrées périssables et au matériel spécial à utiliser à cette fin (1); *Manuel sur l'accord relatif au transport international des denrées périssables* (1); Système de classement et d'étiquetage des produits chimiques harmonisé à l'échelle mondiale (1); Inventaire des normes et paramètres principaux du réseau européen de voies de navigation intérieure (1); carte des voies de navigation intérieure en Europe (1); recommandations sur la sécurité dans les tunnels ferroviaires (1);
- iii) Brochures, fiches d'information, affiches, dossiers d'information : publication de supports d'information comme le répertoire du Comité des transports intérieurs et les principaux indicateurs de transport (6);
- iv) Communiqués de presse, conférence de presse : communiqués de presse (14);
- v) Supports techniques : mise à jour des bases de données sur les statistiques du transport, les accidents de la circulation, le transport des marchandises dangereuses, le transport des denrées périssables, le transport urbain et le transport et l'environnement (1); mise à jour et entretien du site Web qui fournit les documents de réunion, les extraits de publications et l'information relative aux activités menées dans le cadre de ce sous-programme (1); règlements concernant les véhicules et les modifications qui y ont été apportées (1);
- vi) Séminaires à l'intention des utilisateurs de l'extérieur : ateliers sur des sujets à choisir parmi les points suivants : contribution du transport au commerce et au développement de la région de la CEE; questions de transport liées au commerce et aux infrastructures dans le cadre de l'élargissement de l'Europe (2);
- c) Coopération technique (budget ordinaire) :
- i) Services consultatifs : bien qu'il soit prévu que la plupart des activités de coopération technique soient menées par les conseillers régionaux au titre d'un autre chapitre du budget, certains liens devront être établis dans le cadre du programme ordinaire, notamment sur les questions concernant le transport des marchandises dangereuses et le système de classement et d'étiquetage des produits chimiques harmonisé à l'échelle mondiale, qui nécessitent la participation de membres du personnel permanent du Secrétariat;
- ii) Cours de formation, séminaires et ateliers : des séminaires sur certains aspects des transports, notamment les projets d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud et de chemins

de fer transeuropéens, seront organisés en vue d'assurer la formation de quelque 300 responsables (8);

- iii) Projets opérationnels : dans le cadre de ce projet, la CEE, agissant en étroite coopération avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), s'attachera à aider les pays membres d'Europe de l'Est et du Sud-Est, du Caucase et de l'Asie centrale à favoriser et à mettre en place des liaisons de transport euroasiatiques; la CEE est l'agent d'exécution du projet d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud; à ce titre, elle continuera d'aider ses pays membres à accélérer la construction d'un réseau d'autoroutes transeuropéennes : a) en recensant les besoins en investissements et en définissant les priorités, en évaluant les ressources financières nécessaires pour sa construction et en définissant des systèmes de récupération de l'investissement; b) en aidant lesdits pays à concevoir, construire, entretenir, exploiter et administrer le réseau d'autoroutes transeuropéennes sur les territoires des pays participants, ce réseau devant faire partie d'une infrastructure européenne intégrée des transports; c) en accordant une attention particulière – compte tenu du contexte économique actuel – à l'amélioration des routes existantes et à la construction progressive d'autoroutes; d) en favorisant et améliorant la coopération sur toutes les questions relatives au transport routier entre les pays participant au projet d'autoroutes transeuropéennes dont le stade de développement est différent; e) en diffusant dans d'autres régions du monde les connaissances, les compétences et le savoir-faire disponibles à ce jour à l'intérieur de la région concernée par le projet. Le projet est financé au moyen de fonds d'affectation spéciale. Les participants au projet de chemins de fer transeuropéens continueront d'examiner les problèmes d'infrastructure et d'organisation dans le secteur ferroviaire, ainsi que les moyens d'améliorer la situation actuelle en matière de transport ferroviaire dans les pays d'Europe centrale et orientale (investissements et mesures structurelles). On se penchera notamment sur le transport combiné, le passage des frontières et l'attribution de voies ferroviaires. La CEE sert d'agent d'exécution pour le projet, qui est financé au moyen de fonds d'affectation spéciale.

Tableau 20.13

Ressources nécessaires : sous-programme 2

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005
		(avant réévaluation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	6 572,9	6 825,1	33	34
Autres rubriques	213,3	188,9	–	–
Total	6 786,2	7 014,0	33	34
Fonds extrabudgétaires	2 109,9	2 753,9	–	–

- 20.34 L'augmentation au titre des postes est le résultat net de la création en 2004-2005 d'un poste P-4 dont le titulaire sera chargé d'apporter au secrétariat et aux experts un appui pour les réunions du Forum mondial sur l'harmonisation des règlements concernant les véhicules et de gérer et tenir à jour le Recueil des règlements admissibles aux fins d'harmonisation et le Registre des règlements techniques mondiaux, et de l'effet-report de la création d'un poste P-4 au cours de l'exercice

biennal 2002-2003. La diminution des ressources demandées au titre des autres rubriques correspond à la baisse des ressources demandées au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), des services de consultants, des travaux contractuels de traduction et d'imprimerie, en partie compensée par une augmentation des dépenses prévues au titre des frais de voyage du personnel.

Sous-programme 3 Statistiques

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 6 932 300 dollars

- 20.35 Les activités prévues au titre du sous-programme seront exécutées par la Division de statistique et dirigées par la Conférence des statisticiens européens, sous les auspices conjoints de la CEE et de la Commission de statistique de l'ONU. Le programme de travail a été formulé à partir du sous-programme 3 du programme 16 du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005.

Tableau 20.14

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif : Mieux coordonner les activités statistiques internationales menées dans l'ensemble de la région et permettre aux pays en transition, en présentant des statistiques dans des délais raisonnables, d'utiliser plus efficacement le système de comptabilité nationale et les indicateurs sociaux pour formuler leurs politiques.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Améliorer le fonctionnement de la Conférence des statisticiens européens, afin de mieux en coordonner les activités et de mieux l'adapter aux besoins résultant de la transition, de l'élargissement de l'Union européenne et d'autres problèmes.

a) i) Pourcentage de pays représentés par des responsables de services de statistique aux séances plénières des sessions annuelles de la Conférence;

Mesures des résultats :

2000-2001 : 70 %

2002-2003 (estimation) : 70 %

2004-2005 (objectif) : 70 %

ii) Pourcentage d'activités menées conjointement avec EUROSTAT et/ou l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans le cadre du programme de travail de la Conférence.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 40 %

2002-2003 (estimation) : 60 %

2004-2005 (objectif) : 60 %

- b) Mieux évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire en matière de développement, y compris dans l'étude des questions relatives au développement durable et des questions d'ordre sexospécifique.
- b) i) Pourcentage de bureaux de statistique des États membres indiquant que la CEE leur a permis de produire davantage de données statistiques liées aux objectifs du Millénaire en matière de développement et au développement durable;

Mesures des résultats :

2000-2001 : sans objet

2002-2003 (estimation) : sans objet

2004-2005 (objectif) : 65 %

- ii) Pourcentage de séries chronologiques ventilées par sexe collectées et diffusées via les sites Web.

Mesures des résultats :

2000-2001 : sans objet

2002-2003 (estimation) : 70 %

2004-2005 (objectif) : 70 %

- c) Meilleure compréhension, par les pays en transition : i) des normes et méthodes à appliquer pour établir des statistiques économiques, sociales, démographiques et environnementales; et ii) des bonnes pratiques à suivre pour traiter les données statistiques et résoudre d'autres questions techniques.
- c) i) Pourcentage de personnes considérant que les ateliers, séminaires et réunions spéciales consacrés aux systèmes statistiques des pays en transition auxquels elles ont participé leur ont permis de mieux comprendre les normes et méthodes à appliquer pour établir des statistiques économiques, sociales, démographiques et environnementales;

Mesures des résultats :

2000-2001 : sans objet

2002-2003 (estimation) : à déterminer

2004-2005 (objectif) : 70 %

- ii) Pourcentage de personnes considérant que les ateliers, séminaires et réunions spéciales consacrés aux systèmes statistiques des pays en transition auxquels elles ont participé leur ont permis de mieux comprendre les pratiques à suivre pour traiter les données statistiques et régler d'autres questions techniques.

Mesures des résultats :

2000-2001 : sans objet

2002-2003 (estimation) : à déterminer

2004-2005 (objectif) : 70 %

- d) Fourniture d'un plus grand nombre de statistiques économiques et sociales de base aux personnes qui les utilisent au secrétariat de la CEE, dans les États membres de la
- d) i) Pourcentage d'utilisateurs des données se déclarant satisfaits des statistiques économiques et sociales de base relatives à la région de la CEE à leur disposition;

Commission, dans les organisations internationales et à d'autres usagers.

Mesures des résultats :
2000-2001 : sans objet
2002-2003 (estimation) : à déterminer
2004-2005 (objectif) : 70 %

ii) Nombre de produits statistiques consultables sur Internet.

Mesures des résultats :
2000-2001 : 2 produits
2002-2003 (estimation) : 2 produits
2004-2005 (objectif) : 3 produits

Facteurs externes

- 20.36 Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et obtenir les réalisations escomptées à la condition que : a) les entités internationales présentes dans la région de la CEE qui établissent des statistiques, notamment l'OCDE, EUROSTAT, le Fonds monétaire international et le Comité de statistique de la Communauté d'États indépendants, ainsi que les bureaux nationaux de statistique des pays membres de la CEE soient disposés à coopérer; b) les bureaux nationaux de statistique, EUROSTAT, l'OCDE et le Comité de statistique de la CEI communiquent à la CEE les données dont elle a besoin pour alimenter sa base de données statistiques; c) l'on dispose des fonds extrabudgétaires nécessaires pour apporter aux bureaux de statistique nationaux des pays en transition l'aide technique dont ils ont besoin; et d) les équipements techniques soient suffisants pour appuyer les activités liées aux bases de données et à la diffusion des données sur le Web.

Produits

- 20.37 Les produits prévus pour l'exercice biennal 2004-2005 sont les suivants :
- a) Services fournis aux organes intergouvernementaux et aux organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Conférence des statisticiens européens :
 - a. Services fonctionnels : réunions intergouvernementales spéciales relatives aux statistiques économiques (29); réunions intergouvernementales spéciales relatives aux statistiques de l'environnement et à leur méthodologie (6); réunions intergouvernementales spéciales relatives aux statistiques sociales et démographiques (29); réunions intergouvernementales spéciales relatives aux technologies de l'informatique statistique et à d'autres questions intersectorielles (46); sessions annuelles (10); réunions du Bureau de la Conférence (20);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents de travail pour les réunions intergouvernementales sur les statistiques sociales et démographiques (7); documents pour les réunions intergouvernementales sur les statistiques économiques (10); documents pour les réunions intergouvernementales sur les statistiques environnementales et leur méthodologie (1); documents pour les réunions intergouvernementales sur des technologies de l'informatique statistique et d'autres questions intersectorielles (5); documents relatifs à la coordination des travaux statistiques internationaux menés dans la région de la CEE (45); documents relatifs aux questions de politique générale intéressant les responsables des bureaux de statistique nationaux (20); documents relatifs aux questions de

fond intéressant les responsables des bureaux de statistique nationaux (15); rapport sur la session annuelle (2);

- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
- i) Publications en série : *Programme de comparaisons européennes* (2); *Statistical Journal of the United Nations Economic Commission for Europe* (8); *Trends in Europe and North America: Statistical Yearbook of the ECE* (1); *World Robotics* (2);
 - ii) Publications isolées : sur les pratiques à suivre concernant les principes fondamentaux des statistiques officielles (1); matériaux méthodologiques (2); les femmes et les hommes en Europe et en Amérique du Nord (1);
 - iii) Brochures, fiches documentaires, graphiques muraux, pochettes d'information : *Mini Trends* (1); *Mini Women and Men* (1);
 - iv) Matériaux techniques : maintien du site Web (documents de séance, extraits de publications et informations sur les activités liées au présent sous-programme) (1); mise à jour de la base de données macroéconomiques de la CEE; mise à jour de la base de données sur la présentation intégrée des programmes de travail internationaux en matière de statistique dans la région de la CEE, consultable sur le Web (1);
- c) Coopération technique (budget ordinaire) :
- i) Services consultatifs : consultations spéciales avec des experts des bureaux de statistique nationaux au sujet de la compilation des données statistiques dont la CEE a besoin pour ses études et ses publications; missions consultatives dans certains pays en transition, afin de fournir des compétences techniques dans le domaine de la législation statistique; missions consultatives techniques ayant trait aux statistiques économiques, sociales et démographiques dans le cadre de divers projets élaborés par l'ONU, les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires;
 - ii) Stages de formation, séminaires et ateliers : réunions, ateliers de formation et séminaires organisés dans le cadre de projets statistiques régionaux financés par le Programme des Nations Unies pour le développement, et documentation nécessaire à cette fin; ateliers de formation centrés sur les pays membre de la Communauté d'États indépendants et d'autres pays en transition, en conjonction avec les réunions intergouvernementales, et consacrés aux statistiques économiques, sociales et démographiques et à la technologie de l'informatique statistique.

Tableau 20.15

Ressources nécessaires : sous-programme 3

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005
		(avant réévaluation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	6 675,1	6 828,9	35	35
Autres rubriques	107,7	103,4	–	–
Total	6 782,8	6 932,3	35	35
Fonds extrabudgétaires	448,0	450,0	–	–

- 20.38 L'augmentation des crédits demandés au titre des postes est due à l'effet-report des deux postes P-2 créés durant l'exercice 2002-2003. La diminution des montants demandés au titre des autres rubriques est due à la diminution des besoins en matière de services de consultants et d'experts.

Sous-programme 4 Analyse économique

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 5 289 000 dollars

- 20.39 Les activités prévues au titre de ce sous-programme seront exécutées par la Division de l'analyse économique. Le programme de travail correspondant a été établi à partir du sous-programme 4 du programme 16 du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005.

Tableau 20.16

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif : Accroître la contribution de la CEE à l'intégration économique des pays de la région qu'elle dessert et à leur compréhension de problèmes et politiques économiques complexes.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Analyse de l'évolution et des problèmes économiques de la région de la CEE.

a) i) Demande d'études économiques réalisées par la CEE, mesurée par le nombre d'exemplaires vendus de l'*Étude sur la situation économique de l'Europe*;

Mesures des résultats :

2000-2001 : 1 155 exemplaires de l'*Étude* vendus

2002-2003 (estimation) : 1 200 exemplaires de l'*Étude* vendus

2004-2005 (objectif) : 1 200 exemplaires de l'*Étude* vendus

ii) Nombre de téléchargements de documents de fond affichés sur Internet.

Mesures des résultats :

2000-2001 : sans objet

2002-2003 (estimation) : 10 000

2004-2005 (objectif) : 11 000

b) Possibilité de tenir des discussions sur les questions économiques et des débats d'orientation réunissant des représentants des administrations publiques, des milieux universitaires, de l'ONU et d'autres organisations, du secteur privé et des organisations non gouvernementales.

b) Taux des participants aux discussions sur les questions économiques et aux débats d'orientation organisés par la Division de l'analyse économique se déclarant satisfaits.

Mesures des résultats :

2000-2001 : sans objet

2002-2003 (estimation) : >65 % de participants satisfaits

	2004-2005 (objectif) : >65 % de participants satisfaits
c) Renforcement des échanges de données d'expérience, y compris sur les meilleures pratiques, relatives aux questions de population, notamment au vieillissement, à la solidarité entre les générations et aux questions d'ordre sexospécifique.	c) Pourcentage de participants se déclarant satisfaits des échanges de données d'expérience sur les questions de population organisés par le Groupe des activités relatives à la population. <i>Mesures des résultats :</i> 2000-2001 : sans objet 2002-2003 (estimation) : >65 % de participants satisfaits 2004-2005 (objectif) : >65 % de participants satisfaits

Facteurs externes

- 20.40 Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et obtenir les résultats escomptés à condition que : a) des données soient communiquées par les sources nationales et internationales; b) et des fonds extrabudgétaires soient disponibles pour financer l'analyse des questions de population.

Produits

- 20.41 Les produits prévus pour l'exercice biennal sont les suivants :
- a) Services fournis à des organes intergouvernementaux et à des organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Conseil économique et social :
 - a. Documentation à l'intention des organes délibérants. Résumé de l'*Étude sur la situation économique de l'Europe*, No 1 (2);
 - ii) Commission économique pour l'Europe :
 - a. Services fonctionnels fournis à des réunions : séminaire de printemps sur l'évolution de la situation économique dans la région de la CEE (4); réunions consacrées au suivi de la Conférence ministérielle sur le vieillissement tenue à Berlin en 2002 (1); sessions plénières (4);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : document d'information pour une réunion consacrée au suivi de la Conférence ministérielle de Berlin sur le vieillissement (1);
 - b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications en série : *Étude sur la situation économique de l'Europe* (4); le développement durable dans la région de la CEE (avec l'appui d'autres sous-programmes) (1);
 - ii) Publications isolées : meilleures pratiques concernant les politiques en matière de vieillissement (1); études sur les inégalités entre les sexes et les relations entre les générations (2); études et profils de pays relatifs aux personnes âgées (2); série de documents de travail (ou documents spéciaux) consacrés à des questions liées à l'économie et au développement social (4);

- iii) Communiqués de presse, conférences de presse : annonces de la parution de publications importantes ainsi que de manifestations spéciales, telles que des séminaires (10);
- iv) Matériaux techniques : base de données démographiques sur les pays européens (1); affichage sur le site Web de documents de séance, d'extraits de publications et d'informations sur diverses activités (1); documents de fond à l'intention du Forum économique de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (2);
- c) Coopération technique (budget ordinaire) : projets sur le terrain : suivi de la Conférence économique internationale sur le Tadjikistan dans le cadre régional de l'Asie centrale; programme consacré aux relations entre les générations et aux inégalités entre les sexes : réunions du groupe de travail officieux sur le Programme sur les générations et l'égalité entre les sexes (8); projet relatif à des échantillons provenant de recensements (microdonnées) : réunions sur la normalisation des échantillons de microdonnées concernant le recensement (2).

Tableau 20.17

Ressources nécessaires : sous-programme 4

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005
		(avant réévaluation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	5 137,7	5 137,7	24	24
Autres rubriques	159,2	151,3	–	–
Total	5 296,9	5 289,0	24	24
Fonds extrabudgétaires	712,3	761,9	–	–

- 20.42 La diminution du montant demandé au titre des autres rubriques est le résultat combiné de l'augmentation du montant demandé à la rubrique Consultants et experts et des diminutions des montants demandés aux rubriques Services contractuels et Fournitures et accessoires, en raison du transfert, à la rubrique Appui au programme, du montant prévu pour les abonnements auprès du Consortium des bibliothèques Dag Hammarskjöld, dont le coût est réparti entre plusieurs sous-programmes et qui sont gérés centralement par le Service administratif.

Sous-programme 5
Énergie durable

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 2 086 700 dollars

- 20.43 Les activités prévues au titre du sous-programme seront exécutées par la Division de l'énergie durable. Le programme de travail a été élaboré en se fondant sur le sous-programme 5 du programme 16 du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005.

Tableau 20.18

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif : Aider les pays membres de la CEE à surmonter deux difficultés fondamentales dans le domaine de l'énergie : a) la transition vers des formes plus durables de développement pour la production et la consommation d'énergie; et b) une meilleure intégration des politiques et infrastructures énergétiques des pays de la région.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Progrès concernant les questions relatives à l'exploitation rationnelle de l'énergie, en particulier l'amélioration de l'environnement et dans la compréhension du taux de rendement énergétique dans les pays en transition.

a) i) Le taux de participation des pays aux activités de la CEE (réunions, ateliers, études) relatives à l'énergie durable, à l'amélioration de l'environnement et au financement d'investissements pilotes en faveur d'une utilisation rationnelle de l'énergie, calculé en fonction du nombre de connexions au site Web effectuées chaque année, afin de consulter les documents et études du Comité de l'énergie durable;

Mesures des résultats :

2000-2001 : 12 348 connexions au site Web par an
 2002-2003 (estimation) : 14 580 connexions au site Web par an
 2004-2005 (objectif) : 15 000 connexions au site Web par an

ii) Le taux de participation des pays aux activités de la CEE (réunions, ateliers, études) relatives à l'énergie durable, à l'amélioration de l'environnement et au financement d'investissements pilotes en faveur de l'utilisation rationnelle de l'énergie, calculé en fonction du nombre de projets d'investissement pilotes en faveur de l'utilisation rationnelle de l'énergie liés au sous-programme qui sont financés dans les pays en transition.

Mesures des résultats :

2000-2001 : aucun projet d'investissement
 2002-2003 (estimation) : 3 projets d'investissement
 2004-2005 (objectif) : 6 projets d'investissement

b) Intégration plus poussée des politiques et réseaux énergétiques des pays de la CEE.

b) Contribution des études, de l'assistance technique et des stages de formation de la CEE à l'amélioration de la restructuration des filières

énergétiques et à la promotion des réformes et des échanges et investissements dans le domaine de l'énergie, mesurée selon le nombre d'études entreprises avec l'assistance d'experts nationaux.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 3 études

2002-2003 (estimation) : 5 études

2004-2005 (objectif) : 6 études

c) Élargissement de l'application de la Classification-cadre des Nations Unies pour les réserves/ressources en combustibles solides et produits minéraux au pétrole, au gaz et à l'uranium.

c) i) Nombre de pays ayant élargi l'application de la Classification-cadre au pétrole, au gaz et à l'uranium;

Mesures des résultats :

2000-2001 : sans objet

2002-2003 (estimation) : à déterminer

2004-2005 (objectif) : 20 pays

ii) Utilisation de la Classification élargie par les associations représentant les industries extractives et énergétiques et les institutions bancaires.

Mesures des résultats :

2000-2001 : sans objet

2002-2003 (estimation) : à déterminer

2004-2005 (objectif) : 2 institutions bancaires

Facteurs externes

20.44 On compte que le sous-programme atteindra les objectifs qui lui ont été assignés et que les réalisations escomptées se matérialiseront si : a) les ressources requises sont mises à la disposition des pays en transition; b) les pays manifestent la volonté politique d'appliquer les recommandations de la CEE; et c) les pays en transition se dotent d'une capacité de réorienter leur cadre institutionnel et leur comportement de manière à répondre aux impératifs d'une économie de marché.

Produits

20.45 Durant l'exercice biennal, les produits ci-après seront fournis :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :

i) Comité de l'énergie durable :

a. Services fonctionnels à l'intention des réunions. Groupe spécial d'experts du charbon dans le développement durable (8); Groupe spécial d'experts de l'énergie renouvelable (8); Groupe spécial d'experts chargé de l'harmonisation de la terminologie des réserves et ressources énergétiques (12); sessions annuelles (12 séances); réunions du Bureau (8);

- b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports sur les travaux de la session annuelle (2); rapport sur l'utilisation de technologies non polluantes d'exploitation du charbon dans les pays en transition (1); rapport sur la sécurité énergétique dans les pays de la région de la CEE ayant libéralisé les marchés de l'énergie (1); rapport sur la réduction des émissions de carbone et de la pollution atmosphérique provenant de la combustion du charbon dans les pays dont l'économie ne repose pas sur l'exploitation de l'énergie (1); rapport sur la réforme des prix de l'énergie aux fins d'un développement énergétique durable (conjointement avec le sous-programme sur les politiques de l'environnement) (1); rapport sur les initiatives régionales en matière de développement énergétique : suivi du Sommet mondial pour le développement durable (1); rapport sur les conséquences économiques et sociales de la restructuration et de la privatisation de l'industrie du charbon et de l'énergie thermique (1); rapport sur les politiques, stratégies et options en matière d'énergie durable intéressant les pays de la CEE (1);
- ii) Groupe de travail du gaz :
 - a. Services fonctionnels fournis aux réunions. Sessions annuelles (12 réunions); sessions annuelles du Groupe spécial d'experts de l'utilisation et de la distribution du gaz (8 réunions);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Évaluation des ressources en gaz naturel, y compris les méthodes géologiques et géophysiques de prospection (1); faits nouveaux survenus dans l'industrie du gaz, y compris le commerce du gaz et les interconnexions et le développement des réseaux de transport du gaz (1); réformes économiques et restructuration dans les pays d'Europe centrale et d'Europe orientale ainsi que sur leurs conséquences et leur importance pour les marchés et l'industrie du gaz (1); rapport sur la mise en place, la gestion et l'entretien des systèmes de transport du gaz (1);
- iii) Comité directeur du projet « Rendement énergétique 21 » :
 - a. Services fonctionnels à fournir aux réunions : session annuelle (16 réunions);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports sur le financement du rendement énergétique (2); rapports sur les investissements dans le rendement énergétique (2); rapports sur les politiques de rendement énergétique (2);
- iv) Comité consultatif du Centre du gaz :
 - a. Services fonctionnels à fournir aux réunions : groupe spécial d'experts sur l'application de la Directive communautaire sur le gaz (12 réunions); Groupe spécial d'experts sur la sécurité de l'approvisionnement en gaz naturel (24 réunions); session annuelle (4 réunions); sessions annuelles du Groupe spécial d'experts des bases de données (12 réunions); sessions annuelles du Groupe spécial d'experts des questions stratégiques en matière de transport du gaz (12 réunions);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports sur l'état d'avancement du projet concernant le Centre du gaz (2); rapports sur les travaux des ateliers et conférences de haut niveau (2);
- v) Groupes spéciaux d'experts : groupe de travail du Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale chargé du projet relatif à l'utilisation

rationnelle et efficace de l'énergie et des ressources en eau (en concertation avec la CESAP et mis en oeuvre en conjonction avec le sous-programme 1 sur l'environnement) (2);

- b) Autres activités de fond (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
- i) Publications isolées : stratégies d'investissement en matière de rendement énergétique dans les pays d'Europe orientale et les pays membres de la Communauté d'États indépendants (1); rendement énergétique et sécurité de l'approvisionnement en énergie dans les pays d'Europe orientale et la Communauté d'États indépendants (1); financement du développement énergétique durable grâce à l'amélioration du rendement énergétique (1); compte rendu des travaux de la réunion de haut niveau du Centre du gaz – séries Centre du gaz/CEE (2); restructuration de l'industrie du gaz – séries Centre du gaz/CEE (2); stratégies dans le domaine de l'énergie durable et réformes des politiques d'investissement (1); enquête sur la Classification-cadre des Nations Unies pour les réserves et ressources d'énergie mondiales (1);
 - ii) Communiqués de presse, conférences de presse : communiqués de presse sur les études et les séminaires consacrés à l'énergie (8);
 - iii) Supports techniques : entretien du site Web sur lequel sont accessibles les documents relatifs aux réunions, des extraits des publications et des informations sur les activités relatives au sous-programme;
 - iv) Séminaires à l'intention des utilisateurs extérieurs : séminaires sur : a) la restructuration du secteur énergétique dans les pays en transition; et b) la dimension juridique, réglementaire et sociale de la réforme du prix de l'énergie dans les pays en transition (2); ateliers et séminaires sur des sujets à choisir dans les domaines suivants : le développement énergétique durable; les problèmes énergétiques dans l'Europe élargie (2);
- c) Coopération technique (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : Projet « Rendement énergétique 21 » : missions sur la mise en place de mécanismes de financement de projets relatifs au rendement énergétique; constitution de zones de démonstration du rendement énergétique (6 missions); Centre du gaz : missions visant à aider l'industrie du gaz, dans les pays en transition, à mettre en place des cadres juridiques et réglementaires orientés vers l'économie de marché; élaboration de politiques et d'instruments de fixation des prix concernant le gaz; formulation de politiques rationnelles de promotion des investissements; harmonisation internationale des cadres juridiques et réglementaires (2);
 - ii) Cours de formation, séminaires et ateliers : Projet « Rendement énergétique 21 » : colloque sur les politiques en matière de rendement énergétique dans le cadre de la mise en valeur durable de l'énergie dans la région de la CEE (2); Projet « Rendement énergétique 21 » : atelier sur la planification et l'ingénierie financière des projets d'investissement relatifs au rendement énergétique (1); séminaires et ateliers sur les réformes énergétiques dans le cadre de la transition des États membres d'Europe centrale et orientale (4);
 - iii) Projets sur le terrain : Projet « Rendement énergétique 21 » : exécution de projets d'investissement, dont le financement doit être assuré par des prêts de la Banque mondiale et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement dans les zones de démonstration du rendement énergétique constituées dans certaines villes d'États d'Europe centrale et d'Europe orientale membres de la CEE.

Tableau 20.19

Ressources nécessaires : sous-programme 5

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005 (avant réévaluation des coûts)	2002-2003	2004-2005
Budget ordinaire				
Postes	2 039,3	2 039,3	9	9
Autres rubriques	57,4	47,4	–	–
Total partiel	2 096,7	2 086,7	9	9
Fonds extrabudgétaires	1 698,7	1 149,8	2	2

- 20.46 La diminution enregistrée au titre des autres rubriques s'explique par la baisse des ressources nécessaires au titre des frais de voyage du personnel.

**Sous-programme 6
Développement du commerce**

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 4 795 900 dollars

- 20.47 Les activités prévues au titre de ce sous-programme seront exécutées par la Division du développement du commerce et du bois. Le programme de travail a été établi à partir du sous-programme 6 du programme 16 du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005.

Tableau 20.20

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif : Faciliter et développer l'infrastructure pour le commerce international en élaborant des normes, des critères, des outils et des recommandations en la matière; réduire les principaux obstacles internes et externes qui entravent l'expansion du commerce et de la coopération économique dans la région de la CEE; et favoriser l'intégration des pays en transition à l'économie mondiale.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Adoption par les États membres de pratiques et de procédures commerciales plus simples et plus efficaces.

a) Nombre de recommandations nouvelles et/ou mises à jour de la CEE en matière de facilitation des échanges et de commerce électronique qui sont adoptées par les pays.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 7

2002-2003 (estimation) : 3

2004-2005 (objectif) : 6

b) Application des recommandations en matière de facilitation des échanges et de commerce électronique.

b) Mesure dans laquelle les recommandations de la CEE en matière de facilitation des échanges et de commerce électronique sont appliquées par les pays.

Mesures des résultats :

2000-2001 : sans objet

2002-2003 (estimation) : à déterminer

2004-2005 (objectif) : à déterminer

c) Meilleure concertation politique sur les pratiques et les cadres réglementaires pour la coopération dans le domaine du commerce; le commerce et l'environnement; et la facilitation des échanges et la sécurité.

c) i) Renforcement de la participation des États membres (nombre et poids des participants) à la concertation politique sur les questions relatives au développement des échanges;

Mesures des résultats :

2000-2001 : 529 participants

2002-2003 (estimation) : 600 participants

2004-2005 (objectif) : 650 participants

ii) Nombre et portée des conclusions adoptées lors de la partie politique générale des sessions annuelles de la Commission;

Mesures des résultats :

2000-2001 : 1 série de conclusions

2002-2003 (estimation) : 2 séries de conclusions

2004-2005 (objectif) : 2 séries de conclusions

d) Adoption de nouvelles normes et recommandations internationales applicables aux produits agricoles conformément aux règlements de l'Organisation mondiale du commerce et actualisation de celles qui existent.

d) Nombre de normes et recommandations internationales, nouvelles ou actualisées, adoptées sur les produits agricoles.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 21 normes et recommandations internationales, nouvelles ou actualisées,

2002-2003 (estimation) : 20 normes et recommandations internationales, nouvelles ou actualisées

2004-2005 (objectif) : 18 normes et recommandations internationales, nouvelles ou actualisées

Facteurs externes

20.48 La réalisation des objectifs escomptés peut être influencée par d'importants facteurs externes tels que : a) la volonté politique et la coopération des gouvernements et des organisations internationales; b) la disponibilité et la fourniture d'informations par les États membres de la CEE; c) la participation de spécialistes aux réunions techniques de la CEE et leur aptitude à obtenir des fonds à cet effet; d) l'aptitude des pays en transition à faible revenu à obtenir des fonds pour participer aux travaux.

Produits

20.49 Les produits suivants seront fournis au cours de l'exercice biennal 2004-2005 :

- a) Services fonctionnels fournis aux organismes intergouvernementaux et aux organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise :
 - a. Services fonctionnels fournis aux réunions : sessions annuelles (10); réunions du Bureau du Comité (12);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents de base destinés à la table ronde du Comité (2); rapport des sessions annuelles (2); rapport sur des sujets qui seront choisis par le Bureau du Comité (2);
 - ii) Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation :
 - a. Services fonctionnels fournis aux réunions : sessions annuelles du Groupe de travail (10); réunions du Groupe spécial d'experts sur les techniques de réglementation (12);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports du Groupe spécial d'experts sur les techniques de réglementation (2); rapports des sessions annuelles (2); rapports sur les questions d'application au niveau national et sur les questions d'harmonisation affectant le commerce international (10); rapport sur des sujets qui seront choisis par le Bureau du Groupe de travail (4);
 - iii) Groupe de travail de la normalisation des denrées périssables et de l'amélioration de la qualité :
 - a. Services fonctionnels fournis aux réunions : sessions annuelles du Groupe de travail (8); réunions des sections spécialisées des groupes de travail sur la coordination de la normalisation des fruits et légumes frais (12); la normalisation des produits secs et séchés (fruits) (12); la normalisation des pommes de terre de primeur et des pommes de terre de conservation (4); la normalisation des plants de pomme de terre (12); la normalisation de la viande (porcine, bovine et volaille) (12);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents sur les normes nouvelles et les amendements aux normes existantes (72); rapports des sessions annuelles (2); rapports des sections spécialisées du Groupe de travail (9); rapports sur des sujets qui seront choisis par le Bureau du Groupe de travail (4);
 - iv) Centre pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT) :
 - a. Services fonctionnels fournis aux réunions : sessions annuelles (16); réunions du groupe directeur du CEFACT (50); réunions de groupes d'experts du CEFACT (84);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports de groupes d'experts du CEFACT (10); rapports du groupe directeur du CEFACT (2); rapports des sessions annuelles (2); rapports sur des sujets qui seront choisis par le groupe directeur (4);

- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
- i) Publications en série : Recueil des meilleures pratiques en matière d'échanges et de commerce international (CD-ROM); Normes de la CEE relatives aux fruits secs et séchés (révision) (1); Normes de la CEE relatives aux fruits et légumes frais (révision) (1); Normes de la CEE relatives aux plants de pommes de terre (révision); Répertoire d'éléments de données commerciales (1); Répertoire sur le développement du commerce (2); Répertoire pour l'échange de données commerciales [également connu sous le nom de Règles des Nations Unies concernant l'échange de données informatisées pour l'administration, le commerce et le transport (EDIFACT)] (4); United Nations Code for Trade and Transport Locations (LOCODE) (4);
 - ii) Publications isolées : tableaux en couleurs pour les produits secs et séchés (1); guide et recommandations officielles sur la recherche des meilleures pratiques pour la facilitation des échanges (1); guide sur les questions de réglementation (1); aspects juridiques de la facilitation des échanges (1); recommandations concernant les visas nécessaires pour les conducteurs de camions internationaux (1); rapports sur les questions de développement durable du commerce dans le secteur des forêts en Russie (2); recommandation révisée No 12 sur les mesures destinée à faciliter la documentation relative aux transports maritimes (1); normes révisées de la CEE relatives aux carcasses et découpes commerciales bovines (1); normes révisées de la CEE relatives aux carcasses et découpes commerciales porcines (1); recommandation unique concernant la facilitation du commerce; recueil sur la facilitation du commerce (révision) (1); série de documents sur les politiques commerciales dans les domaines suivants : 1) intégration des pays en transition et des pays à économie de marché émergente de la région dans le marché mondial; 2) commerce et développement durable dans la région; 3) sécurité et facilitation du commerce; 4) rôle des technologies de l'information et de la communication dans le commerce (4); expérience de la CEE s'agissant de l'utilisation des méthodes d'audit de la Banque mondiale pour la facilitation du commerce (1);
 - iii) Brochures, fiches d'information, affiches, dossiers d'information : brochure sur les activités du CEFACT à l'appui de l'utilisation du commerce électronique par les petites et les moyennes entreprises et les pays en transition (1); brochure sur les activités du groupe de l'agriculture de la CEE pour promouvoir l'harmonisation au niveau international (1); bulletin d'information pour les relais multiplicateurs (6); brochure d'information sur la facilitation du commerce et EDIFACT (1); brochure d'information sur le Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation et ses activités (1); dossier d'information sur les travaux du Comité du développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise (1);
 - iv) Communiqués de presse, conférences de presse : communiqués de presse publiés à l'occasion de réunions, de forums et de la sortie de publications, consacrés aux principaux faits nouveaux dans les domaines de la facilitation du commerce, de la promotion du commerce, de l'investissement et de l'entreprise et aux questions de normalisation, et communiqués de presse sur des réunions et manifestations spéciales (séminaires, expositions, etc.) susceptibles d'attirer l'attention du grand public (24);
 - v) Supports techniques : tenue à jour du site Internet du réseau de relais multiplicateurs (2); tenue à jour d'un site Web fournissant des documents relatifs aux réunions, des extraits de publications et des informations sur les activités liées à ce sous-programme (1); liste de codes recommandés par la CEE en langage de balisage hypertexte extensible (XML) (publication sur l'Internet) (1); documents commerciaux

- électroniques des Nations Unies (1); services Web pour l'intégration des listes de codes recommandés par la CEE à des logiciels externes (1);
- vi) Séminaires à l'intention des usagers extérieurs : colloques du Comité du développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise sur les questions de développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise (2); conférences sur la facilitation des échanges et le commerce électronique (2); séminaire interrégional visant à promouvoir les normes de qualité agricole (1); séminaire/atelier sur les questions de politique commerciale (1); séminaires sur les questions d'harmonisation technique et d'évaluation de la conformité (2); atelier sur la coopération commerciale dans l'Union européenne élargie (1);
- c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) : cours de formation, séminaires et ateliers : séminaire régional visant à promouvoir les normes de qualité agricole dans l'Europe du Sud-Est et l'Asie centrale; séminaires sur les questions commerciales dans les pays en transition, y compris les régimes de transit et de visas (2); séminaires sur le développement durable du commerce de la biomasse dans certains pays en transition (2); atelier sur les normes et pratiques réglementaires; atelier sur la facilitation du commerce et la sécurité des échanges internationaux; ateliers sur la logistique des ports faisant le commerce du bois (2); ateliers sur le commerce et la gestion durable des forêts (4).

Tableau 20.21

Ressources nécessaires : sous-programme 6

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005
		(avant réévaluation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	5 698,5	4 683,5	28	23
Autres rubriques	135,8	112,4	–	–
Total	5 834,3	4 795,9	28	23
Fonds extrabudgétaires	1 502,0	1 074,5	1	1

- 20.50 La diminution à la rubrique Postes est le résultat net du transfert de cinq postes [1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 2 postes d'agent des services généraux (autres classes)] au sous-programme 9 (Restructuration industrielle et développement des entreprises) et du reclassement à P-4 du poste P-3 de spécialiste des normes agricoles. La diminution au titre des Autres rubriques s'explique par l'inscription au sous-programme 9 des dépenses relatives aux consultants et des frais de voyage et d'imprimerie se rapportant à la restructuration industrielle et au développement des entreprises.

**Sous-programme 7
Foresterie**

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 1 290 000 dollars

- 20.51 Le programme de travail au titre de ce sous-programme sera exécuté par le Service du bois de la Division du développement du commerce et du bois. Il a été établi à partir du sous-programme 7 du programme 16 du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005.

Tableau 20.22

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif : Parvenir dans les pays de la région à une gestion forestière réellement durable du point de vue économique, social et écologique, des massifs locaux aux espaces forestiers nationaux et à plus grande échelle, et suivre de près les progrès accomplis en la matière.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Meilleure compréhension de la situation, des perspectives et des politiques dans le secteur de la foresterie et du bois.

a) Satisfaction des décideurs en ce qui concerne l'information et les analyses fournies par la CEE sur la situation, les perspectives et les politiques dans le secteur de la foresterie et du bois.

Mesures des résultats :

2000-2001 : sans objet

2002-2003 (estimation) : niveau de satisfaction sur une échelle de 1 à 10 : 7

2004-2005 (objectif) : niveau de satisfaction sur une échelle de 1 à 10 : 7

b) Échange de données d'expérience plus approfondi sur certains sujets, y compris le rôle des femmes dans le secteur du bois et de la foresterie.

b) Bilan positif fait par les participants aux sessions, séminaires et ateliers quant à la qualité du dialogue et des échanges de données d'expérience, établi sur la base d'enquêtes systématiques auprès des participants.

Mesures des résultats :

2000-2001 : sans objet

2002-2003 (estimation) : 80 % de participants satisfaits

2004-2005 (objectif) : 90 % de participants satisfaits

c) Meilleure disponibilité de données sur les indicateurs quantitatifs d'une gestion durable des forêts dans la région.

c) Utilisation des données relatives aux indicateurs, mesurées par le nombre de téléchargements effectués à partir du site Web.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 10 500 téléchargements

2002-2003 (estimation) : 10 500 téléchargements

2004-2005 (objectif) : 11 000 téléchargements

Facteurs externes

20.52 Le sous-programme devrait atteindre les objectifs escomptés à condition que : a) les pays continuent à y participer activement (participations aux réunions, contributions aux équipes de spécialistes, fourniture de données ou présentation de rapports, etc.); et b) le partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture soit maintenu et que cette

organisation continue notamment à fournir du personnel et d'autres ressources pour exécuter, en collaboration avec la CEE, le programme intégré CEE-FAO dans ce domaine.

Produits

20.53 Les produits ci-après seront fournis au cours de l'exercice biennal 2004-2005 :

- a) Services fournis aux organismes intergouvernementaux et aux organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Comité du bois de la CEE :
 - a. Services fonctionnels fournis aux réunions : réunions annuelles du Bureau (6); sessions annuelles (12); sessions conjointes du Comité du bois de la CEE et de la Commission de la foresterie européenne de la FAO (4);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports annuels sur un sujet spécial à déterminer (2); rapports sur les sessions annuelles, comprenant le programme de travail (2); rapports de fond sur les marchés des produits forestiers (2); rapports de fond sur l'appui au dialogue international sur les forêts (2);
 - ii) Comité mixte FAO/CEE/OIT de la technologie, de la gestion et de la formation forestières :
 - a. Services fonctionnels fournis aux réunions : sessions biennales (3);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport de session, comprenant le programme de travail (1); rapport de fond sur les questions relatives à la gestion des forêts (1); rapport de fond sur les questions relatives à la technologie des forêts (1); rapport de fond sur la formation et les aspects sociaux de la foresterie (1);
 - iii) Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts :
 - a. Services fonctionnels fournis aux réunions : sessions annuelles du Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts (10); sessions de 2003 du Groupe de travail de l'économie forestière et des statistiques des forêts (5);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports annuels sur les sessions, comprenant le programme de travail (2); rapports de fond sur l'information concernant les ressources forestières (2); rapports de fond sur les marchés et les statistiques (2); rapports de fond sur les perspectives du secteur des forêts (2);
 - iv) Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport de fond sur un sujet spécial à déterminer, établi à l'intention de la Commission de la foresterie européenne de la FAO (1); rapport de fond sur les questions d'orientation qui se font jour, établi à l'intention de la Commission de la foresterie européenne de la FAO (1); rapport de fond sur les faits nouveaux dans le secteur des forêts, établi à l'intention de la Commission de la foresterie européenne de la FAO (1);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications en série : *International Forest Fire News* (4 numéros); *Timber Bulletin*, 6 numéros par an sur différents sujets concernant les produits forestiers; (marchés,

- statistiques, prix, courants commerciaux, perspectives des marchés, incendies de forêt) (12); *Annuaire du Comité du bois* (2 numéros);
- ii) Publications isolées : documents de travail sur le bois et les forêts, réalisés à Genève (6); études sur différents thèmes (perspectives du secteur forestier, évaluation des ressources forestières, politiques et institutions dans le secteur forestier, commerce et environnement) (4);
 - iii) Communiqués de presse, conférences de presse : communiqués de presse en fonction du calendrier de manifestations et des publications (8);
 - iv) Supports techniques : base de données sur la production, la consommation et le commerce de produits forestiers (1); base de données sur les ressources forestières (1); base de données sur l'assistance aux pays en transition dans le secteur forestier (1); tenue à jour d'un site Web fournissant des documents sur les réunions, des extraits de publications et des informations sur les activités liées au sous-programme relatif au bois (1);
 - v) Séminaires à l'intention des usagers extérieurs : séminaires sur des sujets à déterminer par le Comité du bois de la CEE (2); séminaires/ateliers sur les technologies forestières, la gestion des forêts et la formation dans le secteur (sujets précis à déterminer par le Comité mixte FAO/CEE/OIT) (4);
- c) Coopération technique (budget ordinaire) : cours de formation, séminaires et ateliers : ateliers sur des questions intéressant le secteur de la foresterie, y compris le renforcement des capacités dans ce secteur, et la commercialisation et la certification des produits forestiers, l'accent étant mis sur les questions de transition – sujets à déterminer par le Comité du bois.

Tableau 20.23

Ressources nécessaires : sous-programme 7

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005 (avant réévaluation des coûts)	2002-2003	2004-2005
Budget ordinaire				
Postes	1 254,0	1 254,0	6	6
Autres rubriques	46,6	36,0	–	–
Total partiel	1 300,6	1 290,0	6	6
Fonds extrabudgétaires	59,8	62,2	–	–

- 20.54 La diminution des ressources nécessaires pour les rubriques autres que les postes s'explique par la réduction des besoins au titre des frais de voyage et des services contractuels (imprimerie), du fait que la Commission compte utiliser les installations de l'Office des Nations Unies à Genève pour les publications se rapportant à ce sous-programme en 2004-2005.

Sous-programme 8 Établissements humains

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 584 700 dollars

- 20.55 Ce sous-programme sera exécuté par la Division de l'environnement et des établissements humains. Le programme de travail a été établi à partir du sous-programme 8 du programme 16 du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005.

Tableau 20.24

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif : Améliorer la qualité de vie dans les établissements humains, favoriser la cohésion sociale et la sécurité de la collectivité et renforcer le processus de création de capacités dans les pays en transition.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Application des principes directeurs et des recommandations de la CEE relatifs aux réformes du secteur du logement, et à la population vieillissante, et meilleure prise de conscience des perspectives sexospécifiques.

a) Mesures prises pour mettre en oeuvre les recommandations sur la réforme du secteur du logement, y compris les mesures intégrant une dimension sexospécifique.

Mesures des résultats :

2000-2001 : sans objet

2002-2003 (estimation) : 3 domaines (au total) dans lesquels trois gouvernements ont mis en oeuvre les recommandations

2004-2005 (objectif) : 9 domaines (au total) dans lesquels trois gouvernements ont mis en oeuvre les recommandations

b) Mesures prises et réformes dans le domaine de l'administration foncière.

b) Mesures prises pour mettre en oeuvre les recommandations sur la modernisation et l'amélioration des systèmes d'administration foncière adoptées par les pays.

Mesures des résultats :

2000-2001 : sans objet

2002-2003 (estimation) : sans objet

2004-2005 (objectif) : 5 domaines (au total) dans lesquels trois gouvernements ont mis en oeuvre les recommandations

c) Amélioration de la formation des politiques et de la gouvernance dans le domaine du logement et de l'administration foncière dans les pays, y compris une meilleure définition du rôle des municipalités.

c) i) Nombre de délégués de haut niveau participant aux réunions de la CEE dans le domaine de la gouvernance et de l'élaboration des politiques de logement et d'administration foncière;

Mesures des résultats :

2000-2001 : sans objet

2002-2003 (estimation) : participation de 20 délégués de haut niveau à la session annuelle du Comité

2004-2005 (objectif) : participation de 20 délégués de haut niveau à la session annuelle du Comité

ii) Nombre et portée de recommandations solides sur l'orientation des politiques approuvées lors des sessions annuelles du Comité des établissements humains.

Mesures des résultats :

2000-2001 : sans objet

2002-2003 (estimation) : 2 séries de recommandations

2004-2005 (objectif) : 2 séries de recommandations

Facteurs externes

- 20.56 Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et réalisations escomptées à condition que :
- a) les données statistiques et renseignements nationaux soient disponibles et communiqués en ce qui concerne la situation dans le domaine du développement des établissements humains et de l'administration foncière, en particulier en vue de l'établissement de profils nationaux concernant le secteur du logement dans les pays en transition et la mise au point d'une base de données statistiques sur les établissements humains; b) les pays en transition disposent de ressources financières suffisantes; et c) une volonté politique et un cadre institutionnel adéquat permettent de mettre en oeuvre les recommandations de la CEE.

Produits

- 20.57 Les produits ci-après seront fournis au cours de l'exercice biennal :
- a) Services fournis aux organes intergouvernementaux et aux groupes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) CEE – Comité des établissements humains :
 - a. Appui fonctionnel aux réunions : session annuelle (10); réunion du Bureau du Comité des établissements humains (4);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents d'information en vue des débats approfondis du Comité (2); autres rapports demandés par le Comité (8); rapport sur la session annuelle du Comité des établissements humains (2);
 - ii) CEE – Groupe de travail de l'administration des biens fonciers :
 - a. Appui fonctionnel aux réunions : session biennale (4); réunion conjointe du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers et du Groupe consultatif de l'immobilier (2);

- b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents d'information en vue des débats approfondis du Groupe de travail (2); autres rapports demandés par le Groupe de travail (4); rapport sur la session du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers (1);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications en série : *Bulletin of Housing and Building Statistics for Europe and North America* (1);
 - ii) Publications isolées : country profiles on the housing sector (3); Human Settlements Trends in the ECE Region (1); directives sur le logement social (1);
- c) Coopération technique (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
 - i) Services consultatifs : missions d'enquête et missions consultatives en vue de l'établissement des profils nationaux sur le secteur du logement (9 missions), sur l'administration foncière (2 missions) et sur le logement et l'aménagement du territoire (2 missions);
 - ii) Cours de formation, séminaires et ateliers : ateliers et séminaires sur le logement, l'administration foncière et l'aménagement du territoire (6).

Tableau 20.25

Ressources nécessaires : sous-programme 8

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005
		(avant réévaluation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	526,4	572,2	3	3
Autres rubriques	21,5	12,5	–	–
Total partiel	547,9	584,7	3	3
Fonds extrabudgétaires	179,7	134,5	–	–

- 20.58 L'augmentation du montant de la catégorie postes s'explique par le reclassement du poste de secrétaire du Comité des établissements humains de la classe P-3 à P-4. En effet, le secrétaire assume également toute la responsabilité de l'appui au Groupe de travail de l'administration des biens fonciers. La diminution du montant de la catégorie autres rubriques tient à la baisse des dépenses prévues pour les consultants et les frais de voyage du personnel.

**Sous-programme 9
Restructuration industrielle et développement de l'entreprise**

Ressources nécessaires (avant réévaluation) : 1 510 100 dollars

- 20.59 Les activités de ce nouveau sous-programme seront menées par la Division de la restructuration industrielle, de l'énergie et du développement de l'entreprise. Le programme de travail a été élaboré sur la base du sous-programme 9 du programme 16 du plan à moyen terme révisé pour la

période 2002-2005. Les ressources du programme proviennent principalement de la réaffectation de ressources du sous-programme 6 et, dans une moindre mesure, du sous-programme 1.

Tableau 20.26

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif : Créer un environnement favorable au développement de l'entreprise privée et des activités du secteur privé, rendre les entreprises plus compétitives et veiller à ce que le développement industriel des pays en transition soit durable et s'appuie notamment sur des activités fondées sur le savoir.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Amélioration de la concertation sur la restructuration et la modernisation industrielles et sur la mobilisation des investissements.

a) Nombre et niveau des participants qui sont à même de participer à la concertation sur les politiques dans les domaines concernés et de contribuer à la mise en oeuvre des recommandations issues de cette concertation (nombre total de délégations dont l'un des membres a le rang de directeur).

Mesures des résultats :

2000-2001 : 19 délégations

2002-2003 (estimation) : 20 délégations

2004-2005 (objectif) : 22 délégations

b) Échange d'informations et d'expériences sur les moyens de promouvoir l'investissement par le biais i) de partenariats entre le secteur public et le secteur privé, ii) de l'utilisation des ressources foncières pour le développement, iii) d'innovations et iv) de la bonne gouvernance des entreprises.

b) i) Nombre de pays participant aux échanges d'informations et de données d'expérience sur les partenariats entre le secteur public et le secteur privé;

Mesures des résultats :

2000-2001 : 17 pays

2002-2003 (estimation) : 17 pays

2004-2005 (objectif) : 28 pays

ii) Nombre de pays participant à des échanges d'informations et de données d'expérience sur l'utilisation des ressources foncières pour le développement;

Mesures des résultats :

2000-2001 : 13 pays

2002-2003 (estimation) : 15 pays

2004-2005 (objectif) : 20 pays

iii) Nombre de pays participant aux échanges d'informations et de données d'expérience sur l'innovation par le biais de l'évaluation des droits de propriété intellectuelle;

- Mesures des résultats :*
2000-2001 : 21 pays
2002-2003 (estimation) : 22 pays
2004-2005 (objectif) : 25 pays
- iv) Nombre de pays participant aux échanges d'informations et de données d'expérience sur la bonne gouvernance des entreprises.
- Mesures des résultats :*
2000-2001 : sans objet
2002-2003 (estimation) : sans objet
2004-2005 (objectif) : 15 pays
- c) Mise en oeuvre de politiques et de mesures en faveur de la création et du développement de petites et moyennes entreprises dans les pays en transition, et notamment d'entreprises dirigées par des femmes et des jeunes.
- c) i) Nombre de pays participant aux manifestations organisées pour aider les gouvernements à mettre en oeuvre des politiques et mesures en faveur des petites et moyennes entreprises;
- Mesures des résultats :*
2000-2001 : 29 pays
2002-2003 (estimation) : 32 pays
2004-2005 (objectif) : 34 pays
- ii) Nombre de pays participant aux manifestations organisées pour aider les gouvernements à appliquer des politiques et mesures en faveur de l'entrepreneuriat féminin;
- Mesures des résultats :*
2000-2001 : 35 pays
2002-2003 (estimation) : 35 pays
2004-2005 (objectif) : 40 pays
- iii) Nombre de pays participant à des manifestations organisées pour aider les gouvernements à appliquer des politiques et mesures en faveur de l'entrepreneuriat des jeunes.
- Mesures des résultats :*
2000-2001 : sans objet
2002-2003 (estimation) : 35 pays
2004-2005 (objectif) : 40 pays
- d) Meilleure compréhension des questions relatives au développement fondé sur le savoir dans les pays en transition et meilleure concertation sur ces questions.
- d) Nombre de pays prenant part au débat et à l'élaboration de rapports sur le développement fondé sur le savoir.
- Mesures des résultats :*
2000-2001 : sans objet
2002-2003 (estimation) : 9 pays
2004-2005 (objectif) : 12 pays
-

Facteurs externes

20.60 Les réalisations escomptées peuvent être affectées par les facteurs externes suivants : a) la volonté politique et la coopération des gouvernements et des organisations internationales; b) la disponibilité des informations et leur communication par les États membres de la CEE; et c) le montant des fonds extrabudgétaires disponibles.

Produits

20.61 Les produits ci-après seront fournis au cours de l'exercice biennal :

- a) Services fournis aux organes intergouvernementaux et aux organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Groupe de travail des pratiques juridiques et commerciales internationales :
 - a. Appui fonctionnel aux réunions : sessions annuelles (10); réunions de groupes d'experts spéciaux demandées par le Groupe de travail (26);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports sur la session annuelle (2); rapports des groupes d'experts demandés par le Groupe de travail (10);
 - ii) Groupe de travail sur le développement de l'industrie et de l'entreprise :
 - a. Appui fonctionnel aux réunions : sessions annuelles (8); réunions des groupes d'experts demandées par le Groupe de travail, sur des questions telles que la restructuration industrielle, la gestion de la qualité, l'entrepreneuriat, et le développement fondé sur le savoir (42);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents d'information sur les questions que choisira le Groupe de travail (2); rapport sur la session annuelle du Groupe de travail (2); rapports des groupes d'experts demandés par le Groupe de travail (21);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications en série : meilleures pratiques en matière de développement de l'entrepreneuriat et des petites et moyennes entreprises dans les pays en transition (2); rapports sur l'économie fondée sur le savoir (2);
 - ii) Publications isolées : meilleures pratiques en matière de gouvernance de l'entreprise (1); évolution du secteur de la communication d'informations électroniques (2); développement des entreprises dans les pays en transition (publication d'un CD-ROM) (1); les marchés immobiliers dans les pays en transition (publication d'un CD-ROM) (1); questions relatives à la restructuration industrielle et au développement des entreprises, y compris l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes (2);
 - iii) Brochures, fiches d'information, graphiques muraux, dossiers d'information : brochure sur l'éthique commerciale destinée aux petites et moyennes entreprises (1); brochure d'information sur le développement de l'économie fondée sur le savoir (2);
 - iv) Communiqués de presse, conférences de presse : communiqués de presse à publier à l'occasion de réunions, de colloques et de la sortie de publications (10);
 - v) Supports techniques : gestion d'un site Web donnant accès aux documents de séance, à des extraits de publications et à des informations sur les activités relatives au présent

- sous-programme (1); modules de formation sur le développement du travail utilisant les technologies informatiques (conjointement avec la commission économique de l'Union européenne) (1); module de formation sur l'évaluation des droits de propriété intellectuelle (sur papier et/ou en ligne) (1);
- vi) Séminaires à l'intention des usagers extérieurs : colloques, séminaires et ateliers, notamment sur l'environnement favorable aux entreprises et sur les partenariats entre le secteur public et le secteur privé (demandés par le Groupe de travail des pratiques juridiques et commerciales internationales) (4); colloques, séminaires et ateliers, notamment sur la gouvernance des entreprises, sur la restructuration et sur les petites et moyennes entreprises (demandés par le Groupe de travail sur le développement de l'industrie et de l'entreprise) (4);
- c) Coopération technique (budget ordinaire) :
- i) Services consultatifs : visites du Groupe consultatif sur la protection et la mise en oeuvre des droits de propriété intellectuelle pour l'investissement du Groupe de travail des pratiques juridiques et commerciales internationales (4); missions de conseils sur les questions liées au développement de l'industrie et de l'entreprise, à l'investissement, et aux pratiques juridiques et commerciales, à la demande de gouvernements des États membres de la CEE, sous réserve de la disponibilité de ressources pour financer les frais de voyage (6);
- ii) Stages de formation, séminaires et ateliers : séminaires sur les systèmes de gestion de la qualité et l'entrepreneuriat des jeunes (2); séminaires de formation sur la communication d'informations électroniques (2); atelier sur les partenariats entre secteur public et secteur privé (1); atelier sur le commerce électronique (1); atelier sur le développement de l'entreprise (1).

Tableau 20.27

Ressources nécessaires : sous-programme 9

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005 (avant réévaluation des coûts)	2002-2003	2004-2005
Budget ordinaire				
Postes	–	1 462,6	–	7
Autres rubriques	–	47,5	–	–
Total	–	1 510,1	–	7
Fonds extrabudgétaires	–	241,8	–	–

- 20.62 Les ressources nécessaires à la rubrique Postes comprennent le transfert du sous-programme 6 au sous-programme 9 d'un poste P-5, d'un poste P-4, d'un poste P-3 et de deux postes d'agent des services généraux (autres classes), le transfert d'un poste P-5 du sous-programme 1 et la création d'un poste P-3. Les autres rubriques concernent les dépenses prévues pour les services de consultants, les frais de voyage, les fournitures et le matériel. Les ressources nécessaires pour financer les services de consultants et les frais de voyage sont partiellement couvertes par le transfert de ressources provenant du sous-programme 6.

D. Appui au programme

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 5 615 200 dollars

- 20.63 Les unités administratives chargées de l'appui au programme comprennent le Bureau exécutif, le Groupe des systèmes d'information et l'Unité de coordination des activités opérationnelles (gestion de la coopération technique). Les services fournis à ce titre portent sur les aspects suivants : budget et finances, gestion des ressources humaines, services généraux et services techniques, services de conférence, services en matière de technologie informationnelle et coordination des fonctions et des activités intersectorielles.

Produits

- 20.64 Au cours de l'exercice biennal 2004-2005, les produits et services suivants seront fournis :
- a) Administration générale : coordination de l'appui administratif, y compris les ressources humaines, l'appui financier et budgétaire et la fourniture de directives, la supervision du contrôle et du suivi de l'exécution du budget-programme, et établissement de rapports à ce sujet;
 - b) Services généraux et services techniques :
 - i) Détermination de la politique relative aux stratégies concernant les technologies de l'information et élaboration de plans d'acquisition; planification et coordination des ressources informatiques et télématiques; collaboration avec les prestataires de services et supervision, suivi et contrôle des activités liées aux technologies de l'information qui sont sous-traitées;
 - ii) Gestion de projets et création de ressources et prestation de services concernant les technologies de l'information (Internet/Intranet et logiciel de productivité de groupe) à l'intention des divisions à l'appui des programmes techniques pour améliorer la coopération avec les États membres et d'autres organisations internationales dans les domaines de la collecte et de la diffusion d'information et de la communication;
 - iii) Acquisition de matériel informatique et d'autre matériel, ainsi que de mobilier, de fournitures et d'accessoires. Traitement et suivi des communications, de la correspondance et des voyages du personnel; gestion des locaux à usage de bureaux et tenue des archives et des dossiers;
 - iv) Exécution et coordination des activités relevant du Système intégré de gestion menées à la CEE;
 - c) Services de conférence :
 - i) Établissement et administration du programme des séances et de la documentation de la CEE; gestion des installations correspondantes et fourniture des services nécessaires en étroite coordination avec les services de conférence de Genève; organisation des réunions de la CEE tenues en dehors de Genève à l'intention des gouvernements des pays membres et des réunions informelles tenues en dehors de Genève dans le cadre des ateliers organisés par la CEE à l'intention des pays en transition;
 - ii) Préparation et organisation de la session annuelle de la CEE et de ses réunions informelles trimestrielles spéciales et préparation de la documentation et fourniture des services correspondants;
 - iii) Établissement et administration du programme de publications;

- d) Budget-programme et comptabilité :
 - i) Établissement des budgets-programmes pour les exercices biennaux et des rapports sur leur exécution, en liaison avec le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité;
 - ii) Contrôle financier et certification de tous les comptes, en coopération avec le Service de la gestion des ressources financières de l'Office des Nations Unies à Genève;
 - iii) Gestion des activités de coopération technique et fonds extrabudgétaires;
- e) Gestion des ressources humaines :
 - i) Administration du personnel, y compris le recrutement et les affectations et l'organisation des carrières, en coordination avec le Service de la gestion des ressources humaines de l'Office des Nations Unies à Genève et avec le Bureau de la gestion des ressources humaines du Siège;
 - ii) Recensement des besoins en matière de formation du personnel, y compris organisation d'une formation afin de perfectionner les compétences et d'une formation interne en matière d'informatique et organisation de cours appropriés, en coopération avec le Service de la formation et du perfectionnement du personnel à l'Office des Nations Unies à Genève;
 - iii) Relation entre l'administration et le personnel, dans le cadre de l'Assemblée sectorielle de la CEE et avec des représentants élus du personnel;
- f) Gestion de la coopération technique :
 - i) Appui à l'établissement des priorités en matière de coopération technique, compte tenu des besoins et des demandes d'assistance technique des pays en transition, en particulier en Europe du Sud-Est, dans le Caucase et en Asie centrale;
 - ii) Coordination et soutien des activités opérationnelles entreprises par les divisions de la CEE, notamment par les conseillers régionaux, compte tenu du processus d'établissement des priorités ci-dessus;
 - iii) Organisation de consultations périodiques avec les groupements sous-régionaux et lancement d'initiatives visant à répondre efficacement aux besoins des pays confrontés à des problèmes et des préoccupations analogues;
 - iv) Appui aux programmes d'assistance technique multisectorielle dans les sous-régions et prestation de services et de conseils à leurs organes directeurs, comme le Comité consultatif sous-régional du Programme spécial pour les économies des pays d'Asie centrale;
 - v) Suivi de la mise en oeuvre des activités de coopération technique entreprises dans le cadre des accords de coopération de la CEE et des groupements et initiatives au niveau sous-régional;
 - vi) Évaluation des activités d'assistance technique dans une perspective axée sur les résultats et promotion des échanges de données d'expérience entre les sous-programmes à cet égard;
 - vii) Collecte de fonds, en coopération avec les divisions de la CEE et les conseillers régionaux;

- viii) Établissement de rapports sur les activités opérationnelles de la CEE à l'intention de la Commission, lors de ses sessions annuelles.

Tableau 20.28

Ressources nécessaires : appui au programme

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005 (avant réévaluation des coûts)	2002-2003	2004-2005
Budget ordinaire				
Postes	3 246,5	3 395,7	17	18
Autres rubriques	2 031,2	2 219,5	–	–
Total	5 277,7	5 615,2	17	18
Fonds extrabudgétaires	1 731,1	1 089,2	2	4

- 20.65 L'augmentation globale des ressources au titre de l'appui au programme est dans une très large mesure imputable au montant net des ressources additionnelles allouées aux activités liées aux technologies de l'information et de la communication. L'augmentation des ressources dans la catégorie postes résulte de la création d'un nouveau poste d'agent des services généraux (autres classes) pour remplacer les services d'un technicien du service d'assistance pour la Commission, précédemment fournis par le Centre international de calcul (CIC) et financés à l'aide de dons et de contributions; et du reclassement à P-4 d'un poste P-3 dans l'Unité de coordination des activités opérationnelles, suite à l'élargissement des responsabilités de cette entité. L'augmentation des ressources dans la catégorie autres rubriques est le résultat net d'un certain nombre d'augmentations et de diminutions au titre de divers objets de dépenses, la principale augmentation résultant de l'acquisition et du remplacement de matériel de traitement électronique des données (314 200 dollars) et la principale diminution résultant de la réduction des ressources nécessaires au titre des dons et contributions (156 100 dollars).

Tableau 20.29

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations pertinentes formulées par les organes de contrôle interne et externe et par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Résumé de la recommandation	Suite donnée à la recommandation
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/56/7/chap. II)	
Le Comité consultatif a demandé aux commissions, en étroite consultation avec le Directeur de la Division du budget, d'examiner comment l'actuelle présentation des réalisations escomptées et des indicateurs de succès dans le chapitre 18 pourrait être modifiée à la lumière du cadre	Des ateliers sur la budgétisation axée sur les résultats ont été organisés à l'intention de la CEE par la Division de la planification des programmes et du budget en juin et juillet 2002. La présentation des réalisations escomptées et des indicateurs de succès est donc plus détaillée que dans le plan à moyen terme pour la période 2002-2005 et le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003, afin de fournir des données plus concrètes et

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

logique des techniques de budgétisation axées sur les résultats. (V.48)

Les commissions régionales devraient échanger des informations sur les meilleures pratiques en matière d'établissement, de promotion et de vente des publications (V.49).

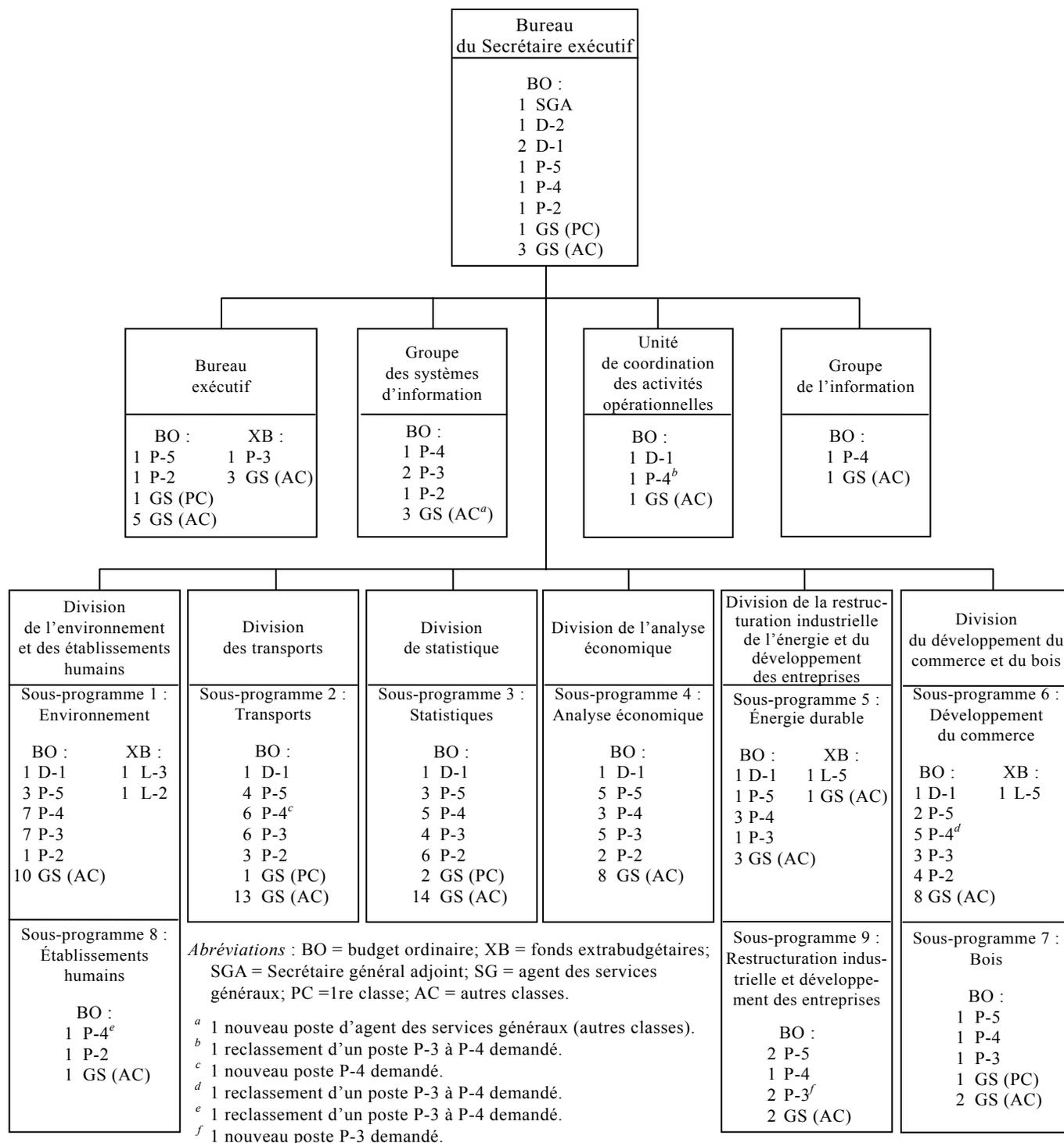
Pour ce qui est de la diffusion de l'information et de la communication, le Comité a demandé à la Commission d'examiner, dans le contexte des réunions semestrielles des secrétaires exécutifs des commissions, la possibilité de lancer un projet visant à utiliser les centres d'information régionaux des Nations Unies, les bureaux régionaux du Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres bureaux du système des Nations Unies pour accueillir des services de vidéoconférence entre les commissions et les États membres ou entre différentes entités des Nations Unies (V.50).

plus spécifiques se prêtant plus aisément à une évaluation, ainsi que l'illustrent les nouvelles mesures des résultats.

Les secrétaires exécutifs des commissions régionales ont examiné la question des publications lors de leur réunion du 18 juillet 2002 et échangé des informations sur le traitement des publications par leurs commissions respectives. Le nombre total de publications de la CEE est actuellement réduit de 284 à 154.

Les secrétaires exécutifs ont examiné la question de l'organisation de vidéoconférences à leur réunion du 26 septembre 2002 en vue de consultations périodiques entre eux. Lors de la réunion, des doutes ont été exprimés quant à la faisabilité de ce type d'échanges par le biais de vidéoconférences, en raison de problèmes techniques locaux qui ne permettaient pas encore d'établir des connexions simultanées entre les commissions. Ils n'ont pas examiné la possibilité de lancer ce projet.

Commission économique pour l'Europe
Organigramme et répartition des postes proposés
pour l'exercice biennal 2004-2005



Annexe

Produits récurrents qui ne sont pas exécutés pendant l'exercice biennal 2004-2005

<i>A/56/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
18.33 b) i)	Bulletin <i>ECE Facts</i>	8	Converti en un produit diffusé sur le Web.
18.41 a) ii)	Sessions annuelles du Groupe spécial d'experts des investissements dans l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques	16	Regroupement de ces réunions en un point de l'ordre du jour de la session annuelle du Comité directeur du Projet 21 sur l'efficacité énergétique.
18.41 a) iii) a)	Sessions annuelles du Groupe spécial d'experts des ressources en gaz naturel	4	Réforme selon laquelle des activités importantes ne concernant qu'un petit nombre d'États membres de la CEE seront regroupées lors de la session annuelle du Groupe de travail sur le gaz pour le transfert de ressources à de nouvelles activités énergétiques durables.
18.41 a) v)	Sessions annuelles du Groupe spécial d'experts du charbon et de l'énergie thermique	8	Regroupement avec le Groupe d'experts sur les interconnexions électriques pour créer le nouveau Groupe spécial d'experts du charbon, de l'énergie thermique et de l'électricité.
18.41 a) vi)	Sessions annuelles du Groupe spécial d'experts sur l'extension de l'interconnexion des réseaux électriques en Europe	8	Regroupement avec le Groupe d'experts du charbon et de l'énergie thermique pour créer le nouveau Groupe d'experts du charbon, de l'énergie thermique et de l'électricité.
18.41 a) vi) a)	Sessions annuelles du Groupe spécial d'experts des questions stratégiques en matière de libéralisation du marché du gaz	12	Devenu le nouveau Groupe spécial d'experts sur la Directive gaz de l'Union européenne.
18.45 b) i)	Brochures explicatives des normes de la CEE relatives aux produits agricoles (sur papier et CD-ROM)	8	Ces travaux dépendaient de l'obtention d'un poste supplémentaire qui n'a pas été acceptée.
18.45 b) i)	Fiches descriptives des maladies et des parasites de la pomme de terre	1	Ces fiches ne seront plus publiées en série et ne paraîtront que lorsqu'il y aura suffisamment de modifications pour justifier une publication.
18.45 b) i)	Rapport annuel sur les activités commerciales du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise	2	Il a été décidé d'arrêter la publication du rapport, car les informations qu'il contenait peuvent être obtenues d'autres sources.
18.45 b) i)	Rapport annuel du CEFACT	2	Il a été décidé d'arrêter la publication du rapport, car ces informations peuvent être obtenues d'autres sources.
18.45 b) i)	Recueil de normes de la CEE relatives aux produits agricoles (sur CD-ROM)	2	Ces informations seront incluses sur un CD-ROM contenant un répertoire des normes et recommandations, créé au titre du présent sous-programme. Le budget n'autorise qu'un CD-ROM par exercice biennal.

Titre V **Coopération régionale pour le développement**

<i>A/56/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
18.45 b) i)	Normes de la CEE relatives à la viande de volaille	1	Ce produit ne sera pas publié en série et ne paraîtra que lorsqu'il y aura suffisamment de révisions pour en justifier la publication.
18.45 b) i)	Normes de la CEE relatives aux échanges et au commerce électronique (publication sur Internet)	2	Toutes les normes à inclure dans cette publication sont déjà publiées séparément sur Internet et classées suivant les domaines dans lesquels elles sont applicables.
18.45 b) i)	Systèmes nationaux de certification des pommes de terre de semence	1	Il a été décidé de cesser la publication en série de cette norme agricole et de la plupart des autres normes sur les normes agricoles et de ne publier des révisions que lorsque le nombre de révisions apportées à une norme le justifierait.
Total		75	
